

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIES
Rue Confort, 14A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Les Vacances judiciaires.
La Fête du 75^e de ligne, Romans.
Le Concours musical de Belley.
La Semaine agricole.

Le Dernier Chevalier

L'Echo de Lyon a publié, hier matin, le texte de la lettre que M. le marquis de Breteuil vient d'adresser à ses électeurs de l'arrondissement d'Argelès, pour prendre congé d'eux après avoir envoyé sa démission de député au président de la Chambre.

C'est une résolution qu'on ne prend point, d'ordinaire, sans motifs graves, chagrins de famille, pertes d'argent ou fatigue physique extrême. M. de Breteuil n'a rien éprouvé de tout cela. Le mobile auquel il cède est absolument nouveau : le représentant d'un des derniers arrondissements où un réactionnaire pur peut être élu se trouve écarté par la politique ondoyante et diverse que suivent les gens qui forment, il y a quelque temps, un grand parti !

M. de Breteuil ne peut voir sans un violent serrement de cœur les pantalonnades et les clowneries auxquelles se livrent, en sens divers, ses anciens compagnons des luttes du 16 Mai, aujourd'hui dévoyés, livrés au caprice de tous les vents. Parmi eux, les uns suivent M. de Cassagnac qui persiste dans ses attitudes tapageuses de capitaine et fait la leçon au pape ; d'autres se conforment à la doctrine récente du chef de l'Eglise et affirment qu'ils acceptent la forme du gouvernement républicain ; ce sont les « ralliés » ; — il en est enfin, qui fidèles à M. le comte de Paris, — ont une attitude piteuse, non ouvertement hostile à Rome, non ouvertement monarchiste...

Entre ces trois postures qui sont offertes à son choix, tout candidat de droite, dans une élection quelconque, doit être, à l'heure présente, aussi embarrassé que l'âne de la fable entre ses trois pieciottes.

Où est le succès ? — Cela, nul ne peut le dire. Il est probable, au fond, qu'il n'est nulle part, si l'on en juge par les scrutins derniers ; — l'aventure n'est donc pas encourageante à tenter.

Puis, si le candidat se préoccupe moins de la réussite de ses efforts que de ce qu'il estime être son devoir, — s'il veut se présenter quand même, pour la défense des intérêts conservateurs, quelles indications lui donnera sa « conscience », la présence des trois voix qui le sollicitent : celle du directeur de l'Autorité, brutale et bryante ; celle du pape, douce et blanche, — à dit à peu près Séverine ; — celle de M. le comte de Paris, sèche et chevrotante, là-bas, à Folkestone ?

Le candidat qui n'a point le tempérament bien trempé peut prendre anxiéusement sa tête entre ses mains, écouter successivement ces trois sons de cloches qui viennent jusqu'à lui et, en fin de compte, rester Gros-Jean comme devant, brouillé avec l'un, en froid avec l'autre, mécontent de soi-même et de la résolution prise...

C'est ce personnage, chaussé mi-partie aux couleurs de Rome et aux couleurs des d'Orléans (lis avec brisures), que M. de Breteuil ne veut pas jouer. Il a l'âme trop haute pour se résigner aux

compromissions de couloir, pour s'associer aux complots de bureaux que ses collègues organisent au Parlement. Il ne veut plus chercher anxieusement sa voie, sollicité par les appels de M. Pion, par les clins d'œil de M. de la Rochefoucauld ou par les objurgations véhémentes de M. de Cassagnac : il conserve au pape tout son respect, à Philippe de Paris tout son loyal dévouement, mais il s'en va, il se retire *at home*, loin des politiqueries et des politiciens. C'est assurément un sage — et un sage qui revêt à nos yeux l'aspect crâne d'un homme d'un autre âge. Ses papiers nous avaient déshabitués de ces actes de chevaleresque vigueur : ils avaient bien de la morgue, mais point de véritable fierté. C'est plaisir de retrouver ces qualités toutes vibrantes dans une âme française.

Que si ensuite on se demande quelle influence cette décision de M. de Breteuil peut avoir sur la marche des affaires publiques et la direction des polémiques quotidiennes, on remarquera que l'ancien député d'Argelès confirme, avant de quitter le Parlement, la formule que quelques-uns de nous ont indiquée déjà, pour traiter les ralliés ; il demande des hommes nouveaux, de la sincérité desquels on ne puisse douter, et il banit les anciens figurants, les conjurés des 24 et 16 Mai, qui seraient les conspirateurs de demain. Nous l'écoutons. M. de La Rochefoucauld fera la grimace. — Décidément les « chevaliers » ont du bon. P. B.

LA POLITIQUE

Que se passe-t-il en Bulgarie ? Le prince Ferdinand arrive à Sofia, et aussitôt M. Stambouloff part pour Constantinople, par « steamer spécial ! » Ce ne peut être qu'uniquement pour contempler le merveilleux spectacle de la Corne d'Or ! Stambouloff est un homme prudent ; il ne se déplace point aisément ; il sait qu'une absence, si courte soit-elle, peut avoir de graves inconvénients. On ne trouve pas toujours ce qu'on a laissé. Stambouloff a donc obéi à d'impérieuses nécessités. Il se fabrique à Constantinople quelque gros pétard. Partira-t-il ? L'artificier Stambouloff pourra-t-il allumer la mèche ?

Comme toujours les informations sérieuses nous manquent ; nous n'avons que ce que daignent nous faire transmettre les agences anglaises et allemandes. Autant rien !

On a découvert que Stambouloff allait réclamer, au Sultan, la reconnaissance du prince Ferdinand, que les ambassadeurs de la Triple l'appuieraient dans sa démarche, que le grand-vizir voulait bien, mais n'osait pas, que le Sultan était fort perplexe, qu'il serait difficile de lui arracher une décision immédiate et... mais à quoi bon poursuivre l'énumération de ces grands discours. Nous n'avions besoin ni de correspondants particuliers, ni de fils spéciaux pour en savoir autant. Tout le service que nous ont rendu les agences c'est de nous annoncer le départ de Stambouloff.

Au moment où Gladstone reprend le pouvoir, où l'Autriche-Hongrie se préoccupe de l'opération financière de la Valuta, où l'Italie nous semble assez empêtrée dans ses embarras économiques, où l'Allemagne elle-même est si gravement agitée par la campagne de Bismarck, quelques jours après les pendeaisons qui n'ont trouvé en Europe que les officiers autrichiens et l'Estafette disposés à l'indulgence, on proclame Ferdinand, roi de Bulgarie ! Stambouloff, subitement, démentira le Sultan à se lancer dans la grosse aventure, qui peut allumer la guerre sur toutes les frontières.

Pourquoi pas ? dira-t-on, tout est pos-

sible ! — Eh ! sans doute mais, à cela nous ne croyons pas, et il faudrait autre chose que les racontars des « spéciaux » pour nous faire changer d'avis : — Il nous paraît qu'en ce moment, plus que jamais, il est dans l'intérêt des puissances de la Triple-Alliance, de l'Angleterre, de la Turquie, de toute l'Europe enfin, de laisser les Bulgares cuire dans leur jus. — Dans son langage imagé, Bismarck disait jadis, en parlant de la péninsule balkanique : « Il y a des questions qu'il faut laisser croulir. »

JEAN-CLAUDE.

DEPECHEES
PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 14 août.

CONGRES DES CHEMINS DE FER

Hier soir à eu lieu, à la gare du Nord, un nouveau départ des députés français au congrès des chemins de fer de Saint-Petersbourg.

C'étaient MM. Griot, vice-président du chemin de fer du Nord ; Heurteux, directeur de la compagnie d'Orléans ; Roederer, directeur des chemins de fer de ceinture, et une quinzaine d'autres députés des compagnies du Nord et d'Orléans.

Ils rejoindront, à Berlin, M. Léon Say qui se rend également au congrès.

De nouveaux députés des chemins de fer ont été nommés pour le soir.

LES MANŒUVRES NAVALES

Le Temps, parlant des manœuvres navales de la Méditerranée et de l'Océan, déclare qu'elles ont démontré qu'un ennemi aurait pu débarquer sur certains points. Il estime qu'il est nécessaire d'organiser sur le littoral des troupes destinées uniquement à défendre les côtes.

LES MANIFESTATIONS DE ROUBAIX

Lille, 14 août.

Ce matin, à huit heures et demie, dix-neuf cents socialistes gantois appartenant à la société du Wooruit de Gand sont arrivés à Roubaix par deux trains spéciaux.

Un cortège composé de deux mille cinq cents manifestants est allé inaugurer le Local de Paix. Jusqu'à présent, on ne signale aucun incident.

On parle d'une promenade pour demain aux environs de Watrellos ; des mesures sont prises pour garantir l'ordre.

AU MAROC

Tanger, 14 août.

Les troupes du chérif ont attaqué ce matin les Anglaises en tournant les crêtes et les ont mis en fuite.

CHOSSES D'ITALIE

Rome, 14 août.

Les députés de plusieurs associations démocratiques romaines se sont réunis hier soir ; ils ont approuvé un ordre du jour invitant le peuple à reprendre l'agitation pour l'abolition de la loi des garanties et du premier article de la constitution portant que le catholicisme est religion d'Etat, invitant aussi le conseil communal de Rome à laisser complètement l'instruction élémentaire.

L'Observateur Romano a été saisi la nuit dernière par un article attaquant les institutions constitutionnelles de l'Etat.

Nouvelles Militaires

Paris, 14 août.

Le bruit a couru ces jours-ci qu'à la suite de la campagne faite par le Journal des Débats en faveur du rétablissement du maréchalat, M. de Freycinet se montrait fort ébranlé et comprendrait la nécessité d'un grade supérieur à celui de général de division.

Nous pouvons dire qu'il n'en est rien, que M. le ministre de la guerre n'est pas le moins du monde disposé à proposer aux Chambres de rétablir un grade qu'elles réservent au général qui, premier, remporterait une victoire sur l'ennemi dans une guerre européenne. Ce sera une simple récompense qu'elle se gardera bien d'accorder en temps de paix. Telles sont du moins les dispositions générales à cette heure.

— Les différentes directions du ministère de la guerre s'attendent à recevoir l'ordre de préparer la promotion de façon à ce qu'elle coïncide avec la nouvelle fête nationale du 22 septembre.

— M. Treille, président du conseil supérieur de santé des colonies, qui vient de rentrer à Paris après avoir accompli au Sénégal une mission qui lui avait été confiée par le ministère de la marine, a communiqué à la Société de médecine publique des documents très précis au sujet de la mortalité des militaires français aux colonies.

Quelles que soient les améliorations apportées au séjour de nos jeunes soldats, la mortalité annuelle est de 44 sur 1,000 hommes et cette proportion, qui est énorme, est de 6 à 7 fois plus élevée que celle de notre armée de terre.

— La liste des officiers étrangers qui assisteront aux grandes manœuvres est à peu près arrêtée ; il n'y manque que les représentants du Portugal, de la Suisse et des Etats-Unis.

Voici cette liste :

Allemagne. — Major Von Schwartz Koppen, capitaine baron Von Süsskind.

Angleterre. — Colonel Talbot.

Autriche-Hongrie. — Major Von Szilvinye.

Belgique. — Colonel Boel.

Danemark. — Lieutenant-colonel Rohde.

Espagne. — Commandant de Valcarlos.

Grèce. — Commandant Pallis.

Hollande. — Major Van Hovogstraten.

Italie. — Major Panzardi.

Russie. — Le général baron Frederichz ; le capitaine baron de Standerskjöld ; le lieutenant Schipoff.

Serbie. — Commandant Maschine.

Suède et Norvège. — Capitaine Flood.

Turquie. — Lieutenant-colonel Tewfik-bey.

— On télégraphie de Berlin que la manufacture de fusils de Spandau a fabriqué dans ces derniers temps un fusil d'un calibre beaucoup plus restreint que celui en usage dans l'armée allemande. Ce fusil est d'un calibre réduit à 5 millimètres 1/2.

Une commission militaire compétente a fait avec cette arme des expériences de tir très satisfaisantes. Néanmoins, aucune décision n'a été prise.

LES ENVOIS CONTRE REMBOURSEMENT
par la Poste

On sait que la loi du 20 juillet 1892, sur le service des envois par la poste des objets à livrer contre remboursement, a laissé à des décrets le soin de déterminer les mesures d'exécution, et notamment le maximum de poids et de dimension, la forme de la déclaration, le mode de confection des envois, ainsi que les règles relatives à leur dépôt et à leur distribution.

En conséquence, le ministre du commerce et de l'industrie vient de signer le décret suivant :

Article premier. — Les objets confiés à la poste pour être livrés contre remboursement doivent porter, en tête de la suscription, la mention de la somme à payer par le destinataire, énoncée en toutes lettres, en francs et en centimes.

Art. 2. — Ces objets ne doivent pas dépasser un poids maximum de 500 grammes. Ils ne peuvent avoir sur aucune de leurs faces une dimension supérieure à 30 centimètres.

Art. 3. — Ils sont insérés dans des boîtes, sacs, étuis, enveloppes de toile ou fort papier, constituant un emballage clos, suffisamment résistant pour les mettre à l'abri de toute perte ou détérioration. Ils sont scellés de cachets en cire fine de même couleur, avec empreinte portant un signe particulier à l'expéditeur. Les nombres des cachets doivent être suffisants pour assurer l'inviolabilité du contenu ; toutefois, les bijoux en or, en argent ou en platine, les objets précieux et les matières d'or et d'argent sont toujours insérés dans des boîtes fermées et cachetées.

Art. 4. — Il n'est pas admis d'envois dont le contenu serait de nature à salir ou à maculer les correspondances, ou à blesser les agents.

Art. 5. — L'expéditeur consigne sur la suscription de l'envoi la mention : Envoi contre remboursement de... (somme en toutes lettres). Il fait la description de l'objet et reproduit le montant de la somme à payer par le destinataire. Ce bordereau est inséré par lui dans une enveloppe non affranchie qui lui est donnée gratuitement et qui est annexée à l'envoi jusqu'à l'arrivée de ce dernier au bureau de destination.

Art. 6. — Il est délivré à l'expéditeur un récépissé de dépôt. Ce récépissé ne fera pas mention du poids qui ne sera pas constaté, mais il indiquera le montant de la somme à

payer par le destinataire, le nombre des cachets, leur empreinte et la couleur de la cire.

Art. 7. — Les envois contre remboursement refusés par les destinataires ou adressés à des personnes décédées, inconnues ou parties sans adresse, sont renvoyés aux expéditeurs dans les vingt-quatre heures.

Quant à ceux adressés à des destinataires momentanément absents, ils sont conservés au bureau pendant un délai de cinq jours non compris le jour de leur arrivée.

Art. 8. — Les envois contre remboursement peuvent, à défaut du destinataire, être livrés soit à un membre de sa famille, soit à une personne à ses gages (domestique, concubine, etc.), contre le paiement de la somme indiquée par la suscription et contre émargement au carnet de distribution.

Art. 9. — Il ne sera fait qu'une seule présentation à domicile des envois contre remboursement. Après cette présentation, un avis sera laissé au domicile du destinataire, l'informant que l'objet est tenu à sa disposition au bureau pendant un délai de cinq jours.

Art. 10. — L'administration des postes et télégraphes pourra ne faire remettre les objets à livrer contre remboursement que dans le cours des distributions dans lesquelles sont comprises les valeurs à recouvrer. D'autre part, les envois contre remboursement seront conservés au bureau pour y être retirés par les destinataires, toutes les fois que leur nombre, leur volume ou leur poids rendrait impossible leur transport par les facteurs. Dans ce cas l'avis prévu par l'article précédent leur sera adressé aussitôt après l'arrivée des objets au bureau.

Art. 11. — Les envois contre remboursement dont le destinataire a changé de résidence seront réexpédiés sur sa nouvelle demeure.

UN ESPION LIBÉRÉ

Berlin, 14 août.

En 1884, le tribunal de Leipzig condamna à onze ans de prison le lieutenant H. Thomas, accusé d'avoir fourni au Danemark le plan des fortifications de Kiel. M. Thomas vient d'être gracié par l'empereur et remis en liberté après sept années de détention dans la prison centrale de Halle.

Mais c'est surtout la circonstance qui a amené l'empereur à user de son droit de grâce que nous voulons signaler.

M. Thomas, pendant son séjour à la prison de Halle, a fait une découverte très importante pour l'artillerie. Cette invention, il l'a offerte au gouvernement allemand qui, en récompense, lui a fait remise du reste de la peine.

L'AFFAIRE DES FAUX POINÇONS

Paris, 14 août.

M. Meyer, officier comptable général de l'intendance et chevalier de la Légion d'honneur, a été, ainsi que nous l'avons annoncé, arrêté hier au soir à six heures, sur un mandat du juge d'instruction, M. Couturier.

Cette arrestation se rattache à l'affaire des faux poinçons apposés sur les fournitures de l'armée.

L'enquête faite par M. Couturier a établi que des fausses marques avaient été apposées non seulement sur les effets des équipements militaires, mais encore sur des capotes qui ont été mises sous scellés dans les magasins du quai d'Orsay.

Les fournisseurs doivent se servir pour la fabrication des capotes de draps provenant des magasins ; mais ces draps, ils les emploient pour les effets envoyés, dit-on, aux troupes de Roumanie.

Les apposeurs de fausses marques sur les capotes destinées à nos soldats et qui auraient été fabriquées avec des étoffes ne provenant pas des magasins de l'Etat.

Tels sont du moins les bruits qui courent dans les bureaux de l'intendance.

Meyer était-il en rapport avec les fournisseurs qui ont apposé de faux poinçons sur les objets ? Nous ne pouvons l'affirmer. Une perquisition a été opérée, il y a quelques jours, au domicile de l'officier supérieur.

Hier, il était mandé dans le cabinet de M. Couturier pour fournir des explications au sujet des pièces saisies chez lui.

C'est à la suite de l'interrogatoire qu'il a été arrêté.

VACANCES DE LA MAGISTRATURE

Relâché au palais pour cause de chaleur. — Les juges en villégiature. — Vacances trop longues. — Les intérêts lésés. — La justice ne peut s'endormir sur ses lauriers. — Un chômage interminable.

A partir d'aujourd'hui, et pour tout l'automne, nos magistrats se donneront du bon temps. Ils se livreront au sommeil ailleurs qu'à l'audience. Les juges d'instruction se contenteront de taquiner l'Alibet, et les procureurs généraux, fusil en mains, se borneront à requérir la peine capitale contre des lièvres innocents.

Nous sommes pour le bien-être de tous et il nous serait agréable de voir la magistrature debout s'asseoir et la magistrature assise se lever et se livrer à des exercices hygiéniques dont l'heureux résultat serait de rafraîchir ses humeurs peccantes, si nous ne pouvions oublier que, tandis que dépouillés de la robe et le chapeau melon remplaçant la toque, ils se plairaient à se mettre en état de vagabondage, l'appareil judiciaire subirait un arrêt fâcheux ; mettons, pour être plus exacts : un déplorable ralentissement.

Lorsqu'on aura le plaisir de rencontrer des magistrats, libérés de leurs solennelles fonctions, jouer au croquet sur le pas des demeures familiales, sous bois chevaucher à âne, pêcher à la ligne ou chasser la grosse bête, plonger dans l'onde saline les lignes sévères de leur rigide monotonie, ou, tout simplement vautre dans l'herbe, badonner au soleil, les yeux par le sommeil clos, on ne pourra s'empêcher de dire : « N'y a-t-il donc plus personne à juger ? »

Et lorsque pour Lyon et pour Paris, la statistique répondra que près de 400.000 causes sont en souffrance, on trouvera que les dispensateurs de la justice en prennent un peu à leur aise.

Et la Besogne à faire

Il est fort naturel que nos juges s'éman- cent à travers champs, où leurs aïeux traduisaient Horace, mais il y a en prison des pauvres diables que le far niente prolonge des magistrats retient six semaines de plus sous les verrous. On attend en de diverses geôles — des innocents attendent ! qu'il plaise à des juges de revenir siéger pour faire éclater leur innocence ; des coupables, pour déterminer leur culpabilité.

Les vacances du magistrat, c'est la prison pour le détenu. Et voilà qui n'est plus de la justice, ou nous avons la berlue. Si l'on veut être logique, parce que l'essor de la justice est suspendu ou fortement ralenti en ces beaux mois d'automne, qu'on ouvre les cachots. Il n'y a pas de raison pour que le prévenu soit incarcéré pour sa peine, si son juge se promène pour son plaisir. Les vacances des magistrats appellent les vacances des prévenus. Et ce n'est que dans le même temps que doit se faire la rentrée des magistrats dans les cours et des prévenus dans les prisons.

La Justice l'Eté

C'est un paradoxe, reprenons avec un irréprochable sérieux. Aujourd'hui sera interrompu le cours de la justice, voilà le fait. Justice répressive aussi bien que justice civile, tout dort au palais, où même en temps ordinaire les litiges ne se tranchent pas avec une extraordinaire rapidité.

L'inconvénient est surtout fâcheux en ce qui concerne la justice répressive, la chambre correctionnelle ne siégera plus qu'une fois ou deux par semaine, jusqu'au 15 novembre, et voyez le résultat, pour Lyon, où il se fait une moyenne quotidienne de quarante arrestations, sur lesquelles vingt sont détériorées aux tribunaux ; vingt délinquants sont jugés par audience, ce qui fera donc un reliquat hebdomadaire de cent vingt prévenus — à Paris, le même reliquat est estimé à trois cent soixante.

Mêmes inconvénients en ce qui concerne la justice civile. A partir d'aujourd'hui, seule, l'audience dite des référés siégera. L'on sait que le juge des référés est chargé de décider

Feuilleton de L'ECHO DE LYON
15 Août

9

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

PREMIÈRE PARTIE

LE MYSTÈRE DE L'OMBRE

Femme de chambre ?... Reine Penhoët ne l'était que par occasion, car elle appartenait à une bonne famille bretonne, et elle avait débuté dans la vie, d'après le peu que l'on savait sur son compte, par être institutrice.

La misère l'avait forcée un peu plus tard à entrer comme ouvrière dans des ateliers. Madame de Mondragon l'avait ramenée de l'un de ses voyages au simple titre de femme de chambre.

Elle paraissait accepter cette nouvelle déchéance avec une sorte de placidité hautaine, où il y avait plus d'orgueil que de résignation.

Dans tous les cas, elle ne se plaignait jamais, n'avait point de confident, remplissait ses fonctions avec une exacti-

tude méticuleuse et ne se familiarisait avec personne.

M^{me} de Mondragon paraissait l'aimer ; dans tous les cas elle ne pouvait se passer d'elle et Reine, très rare et encore plus indépendante avec tout le monde, lui obéissait aveuglément.

Ses manières, son langage, sa mise quoique simple, étaient d'une demoiselle de compagnie, mais encore d'une demoiselle de compagnie bien élevée et même affinée.

De la même taille que sa maîtresse, elle héritait des robes de celle-ci, et les portait au moins aussi bien qu'elle.

De loin, on les prenait souvent l'une pour l'autre.

En général, dans l'entourage de la vicomtesse, on détestait Reine Penhoët, qui ne frayait avec personne, et malgré sa position de subalterne, avait su se cantonner dans une sorte de réserve hautaine, inabordable.

On lui en voulait de son mutisme, de ses dédains, de la pureté inattaquable de sa vie, surtout de l'intimité journalière où l'admettait madame de Mondragon, si orgueilleuse avec les autres.

Un seul faisait exception à cette règle ; c'était Clément Gaube.

Du jour où il avait vu Reine pour la première fois, il l'avait, en effet, adorée. La Bretonne avait passé avec sa maîtresse deux mois à la Roche-Morte avant le mariage du marquis de Cyprières.

Que s'était-il passé entre Reine et Clément alors ?

Nul ne le savait, mais il était à présumer qu'ils s'étaient plu, car une fois on avait entendu le valet de chambre dire à la Bretonne :

— Du jour où M. le marquis fera de moi un intendant, je pourrai vous offrir une existence plus digne de vous.

Flattée, Reine avait souri, sans dire non.

Clément croyait atteindre son but, lorsque le mariage d'Horace avait fait partir Reine et sa maîtresse de la Roche-Morte, remettant tout en question.

Cette complication n'avait pas peu contribué, on le comprend, à augmenter la haine que Clément Gaube avait vouée à Madeleine, dont la douceur ne l'avait jamais désemparé et qu'il appelait toujours « l'étrangère ».

Dans l'antichambre du haut, M^{me} de Mondragon rencontrait Clément.

— Reine, dit-elle, en se retournant vers la jeune femme, je vous laisse ici. Causez avec votre fiancé, moi je vais me débarrasser de mon manteau de voyage, avant d'entrer chez mon frère.

A ce mot de fiancé, le visage morose et préoccupé du valet de chambre se dérida comme par enchantement, et dans ses yeux monta une courte flamme dont il enveloppa la Bretonne.

Celle-ci, assise sur une banquette, avait son même air de supériorité et froide indifférence.

— Vous ne dites rien, Reine ? demanda Clément, désolé de cette attitude. Avez-vous donc quelque chose contre moi ?

Elle sourit vaguement.

— Non, dit-elle. Que voulez-vous que j'aie ? Je suis fatiguée de ce long voyage, voilà tout. Je ne dors jamais en chemin de fer, et Magalas est loin.

— Vous me rassurez. Ici la vie n'est pas gaie...

— Pour qui l'est-elle ? Qui veut la fin veut les moyens.

Clément tressaillit et la regarda profondément.

— Alors vous n'avez pas changé ? demanda-t-il.

sur les incidents de procédure ; aucun autre litige, engagé ou non, ne peut donc lui être soumis.

Quant à la chambre des vacations qui, elle, ne tient audience qu'une fois la semaine, c'est à peine si elle arrive à juger par urgence les affaires d'urgence et les affaires d'urgence ; les autres chambres étant saisies des affaires actuellement en cours, la chambre des vacations ne peut en connaître, et environ cinquante mille procès attendent pendant trois mois que les magistrats soient revenus des champs ! Imaginez un ouvrier victime d'un accident de travail, un époux pressé de divorcer, un créancier désireux d'obtenir le remboursement d'une créance, pour ces contribuables la justice est suspendue pendant trois mois, et s'ils se plaignent, leur avocat ou leur avoué ne peut que leur répondre la phrase sacramentale : Ah ! nous sommes en vacances.

Ajoutez enfin que, pendant ces trois mois, de nouveaux procès surgissent qui viennent augmenter le nombre incalculable des affaires pendants et encombrer le rôle.

La justice peut-elle suspendre son cours ?

La question qui se pose est donc celle-ci : la justice a-t-elle le droit de cesser son cours pendant trois mois, alors que les contribuables continuent à acquiescer leurs impôts et que les détenus ne sont point remis en liberté mais attendent, au contraire, le retour des magistrats chargés de les juger. Des vacances moins longues ne suffiraient-elles pas à ces derniers et, en tout cas, ne pourrait-on, avec le personnel dont on dispose, assurer de plus complète façon le service des tribunaux civils ou répressifs ?

Le crime ne chôme pas, la prison ne chôme pas, la lutte des intérêts ne chôme pas ; pourquoi le tribunal chôme-t-il ? Il est inadmissible que les magistrats fassent la justice buissonnière, quand on veut y regarder d'un peu plus près et se piquer de logique. La justice est un service public comme les chemins de fer, la poste, l'eau, le gaz et la voirie ; tout arrêté émanant d'elle, est un non sens ; la vie sociale ne s'arrête pas.

Il faut réclamer le fonctionnement continu des cours. Le tribunal n'est pas un théâtre où l'on risque, l'été, de ne point faire recette.

LE CHAMPIONNAT DE TIR

Paris, 14 août.

Aujourd'hui a eu lieu le concours de tir du championnat organisé par l'Union nationale des sociétés de tir de France.

Seuls, les quinze premiers tireurs classés sur l'ensemble de tous les tirs exécutés durant la première épreuve ont concouru pour le championnat.

Voici les résultats du concours :

Le champion de France pour 1892 est M. Lecoq, de la Société civile de tir du VII^e arrondissement de Paris, ancien champion de France en 1887, classé premier avec 397 points.

Le 2^e est M. Bonzon, de la société de tir de Versailles, avec 396 points ; le 3^e, M. Thaurier, à Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or), 394 ; le 4^e, M. Bernat, à Bordeaux, 381,50 ; le 5^e, M. Titard, à Meursault (Côte-d'Or), 381 ; le 6^e, M. Betons, à Moutaigney, 374 ; le 7^e, M. Roger, à Carcassonne, 374 ; le 8^e, M. Martin, à Elbeuf, 373 ; le 9^e, M. Héry, à Reims, 363 ; le 10^e, M. Thomas, à Reims, 361,61 ; le 11^e, M. Denoy, sergent-major au 6^e de ligne, à Saintes, 313 ; le 12^e, M. Ragnat, à Puteaux, 339,08 ; le 13^e, M. Klein, à Paris, 328 ; le 14^e, M. Berthod, à Champagnolle (Jura), 320,40 ; le 15^e, M. Clavier, à Elbeuf, 315.

Le champion de France pour 1893 a reçu un prix de 1.000 francs espèces et une arme d'honneur, don du ministre de la guerre.

Les 9 tireurs suivants ont reçu des prix espèces variant de 800 à 60 francs et chacun un fusil d'honneur offert par le ministre de la guerre.

Des prix offerts par M. Carnot et les ministres ont été décernés aux 5 autres tireurs.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'ex-roi Milan

Belgrade, 14 août.

Je puis certifier de la façon la plus positive que contrairement à ce qui a été annoncé, l'ex-roi Milan n'est pas venu ces jours derniers à Belgrade.

On ne sait pas encore la date du retour du jeune roi Alexandre.

La Mission de M. Stambouloff

Constantinople, 14 août.

M. Stambouloff vient d'avoir une entrevue avec le grand-visir, Djewad-Pacha.

Il a conféré avec lui pendant plus de trois heures. On affirme avec plus de certitude que jamais que le premier ministre bulgare est venu tout spécialement pour obtenir la reconnaissance du prince de Cobourg comme souverain de la Bulgarie indépendante.

LA SEMAINE AGRICOLE

Si la situation agricole et viticole des environs de Lyon est bonne, il n'en est pas de même dans certaines régions.

Les vignobles bourguignons ont été sérieusement atteints par la grêle des 30 et 31 juillet dernier. Nous recevons de mauvaises nouvelles de la Côte-d'Or et du Maconnais. A partir de Chagny et jusqu'à Nuits, la plupart des vignes qui précèdent les plus belles espérances ont été sacrées ; en certains endroits on les croirait vendangées. Le bois a beaucoup souffert généralement, et les dégâts ne porteront pas seulement un préjudice à la prochaine récolte. On s'en ressentira encore dans l'avenir.

Nous citerons principalement parmi les localités éprouvées : Chagny, Meursault, Chagny, Chassagne, Puligny, Corgoloin, Ladoix, Premaux, Gigny, Beaune, etc.

Pour le Maconnais : Tournay, Plottes, Cormatin, et toute la région située entre cette dernière localité et Saint-Gengoux-le-National. D'après les renseignements de nos correspondants particuliers, on voyait encore, une heure après l'orage, une épaisse couche de grêlons sur les montagnes de cette contrée.

Nous ne saurions personne en disant que les vignerons sont complètement désemparés par le désastre : ils comptent que une récolte dont les apparences réjouissantes avaient ramené la joie au cœur, et, voilà que dans l'espace d'un quart d'heure, tout a été perdu, tout leur est enlevé dans un horrible tourbillon !

Nous ne saurions personne en disant que les vignerons qui ont montré tant d'énergie et de courage dans la lutte contre le phylloxéra.

Mais, nous en avons la certitude, cette

Tout semble indiquer que M. Stambouloff a beaucoup de chances de réussir dans sa mission.

Voyage d'Affaires

Vienne, 14 août.

En dépit du démenti donné à la nouvelle que le voyage de M. Stambouloff à Constantinople aurait un caractère politique, on persiste à penser ici que le ministre, président bulgare ne fait pas un voyage de plaisir, mais que réellement ce voyage a un but intéressant à un haut point la Bulgarie.

La Chute du Cabinet Salisbury

Vienne, 14 août.

Dans le monde politique de Vienne, on déplore la chute du cabinet Salisbury, mais l'on est sans inquiétude cependant, quant à l'avenir de la politique anglaise, parce que l'on envisage que M. Gladstone ne pourra que continuer la politique à la fois pacifique et énergique de son prédécesseur.

La *Nouvelle Presse* s'exprime en ces termes : « Ce sont les Irlandais qui sont les maîtres de la situation. Ils peuvent se vanter, pour la première fois, d'avoir renversé un cabinet anglais, mais ils ne seront les alliés de M. Gladstone qu'à la condition que celui-ci serve leurs intérêts. Ils ressemblent à ces mercenaires du moyen-âge qui ne demeurent fidèles qu'aussi longtemps qu'on leur payait leur solde. »

LE CHOLÉRA

Paris, 14 août.

On signale, depuis hier, une recrudescence dans l'épidémie à Neuilly.

Un cas cholérique s'est produit à Nanterre.

Il y a eu deux décès, deux également à Puteaux.

A la maison de Nanterre, il y a eu quatre pensionnaires emportés par la maladie.

A Montreuil-sous-Bois, on signale quatre décès cholériques.

RÉCOMPENSES AU DÉVOUEMENT

Paris, 14 août.

L'Officiel publiera demain la liste des médailles d'honneur et des mentions honorables décernées pour actes de courage et de dévouement :

RHONE

Médaille d'argent de deuxième classe : M. François Mazille, coureur, à Cours, a exposé sa vie en combattant un incendie.

Mentions honorables : MM. Séraphin Cron, sous-brigadier de la deuxième compagnie des gardiens de la paix, à Lyon, a abattu un chien enragé ; Joseph Pichon, gardien de la paix, à Lyon, a abattu un chat enragé ; Jean Rochard, boucher, à Thizy, a maîtrisé un cheval emporté.

COTE-D'OR

Médaille d'argent de deuxième classe : M. Taburet, commissaire de police à Dijon, s'est signalé dans diverses circonstances.

DROME

Médailles d'or de deuxième classe : MM. Jalabert, sous-préfet de Montélimar ; Peyras, adjoint au maire de Montélimar ; Mario, marinier ; Tournigand, marinier ; Nadal, lieutenant des pompiers.

Médailles d'argent de première classe : MM. Domergue, sergent des pompiers ; Deville, propriétaire.

Médailles d'argent de deuxième classe : MM. Lacour, sous-lieutenant des sapeurs-pompiers ; Dorier, sergent-fourrier de la même compagnie ; Jourdan, Landrau, Maigre, Mayoussier, Baume, Reynaud, sapeurs-pompiers de la même compagnie ; Richard, marinier ; tous domiciliés à Montélimar ; ont risqué de courage et de dévouement en procédant au sauvetage d'un grand nombre de leurs concitoyens menacés de périr dans les inondations.

Médaille d'argent de 2^e classe : M. Rebattet, sapeur-pompier de la compagnie de Saint-Rambert d'Albon ; belle conduite dans les nombreux incendies.

ISÈRE

Médaille d'argent de deuxième classe : M. Pierre Burille, maçon à Moirans, s'est distingué dans plusieurs circonstances.

Mention honorable : M. Edmond Bernard, chef d'équipe à la gare de Saint-Marcellin, s'est signalé dans un incendie.

LOIRE

Médaille d'argent de deuxième classe : M. Antoine Michat, dit Tony, marinier à Saint-Just-sur-Loire, a sauvé un jeune homme sur le point de se noyer.

SAVOIE

Mention honorable : M. François Pichoud, âgé de 18 ans, batelier à Aix-les-Bains, a abattu des chiens enragés.

HAUTE-SAVOIE

Médaille d'or de première classe : M. Denzler, coiffeur à l'établissement des bains de Saint-Gervais, s'est signalé dans de

nombreuses circonstances lors de la catastrophe survenue à cet établissement.

MILITAIRES

Médaille d'argent de deuxième classe : M. Jules Bressand, brigadier à la compagnie de gendarmerie de la Côte-d'Or, s'est signalé dans plusieurs circonstances.

Mention honorable : M. Jean Chapouland, soldat au 27^e régiment d'infanterie, a maîtrisé un cheval emporté.

Dépêches Diverses

Paris, 14 août.

UN SUICIDE

M. Flamey, ancien conseiller municipal d'Asnières, s'est suicidé hier soir en se tirant deux coups de revolver.

DE MARSEILLE A ROME EN CANOT

Rome, 14 août.

Le canotier Borelli, provenant de Marseille, est arrivé dans la soirée à Rome, par le Tibre, dans son canot.

Où lui a fait un accueil enthousiaste.

COURSE PÉDESTRE

Saint-Brieuc, 14 août.

Ce matin, plus de 300 coureurs, dont deux femmes, ont pris part à la course à pieds de Saint-Brieuc à Brest.

CONdamnATION D'UN FAUSSAIRE

Laon, 14 août.

La cour d'assises de l'Aisne a jugé le nommé Damblement, de Fresnes-en-Tardenois, arrondissement de Château-Thierry, inculpé de faux et d'usage de faux, de vol qualifié, d'assassinat de la dame Bouvry et de tentative d'assassinat sur M. Bouvry, épiciéristant, à Fresnes.

Malgré l'affirmation de M. Bouvry, déclarant positivement reconnaître Damblement comme son assassin, malgré les taches de sang constatées sur les vêtements de l'accusé, Damblement a été acquitté du chef d'assassinat et condamné seulement à cinq ans de réclusion pour faux et usage de faux.

La défense a soutenu que Damblement étant la première personne apparue à Bouvry au lendemain du crime, lorsqu'il sortait d'un long évanouissement causé par des coups reçus à la tête, Bouvry, encore sous l'empire d'un véritable congestion, avait dû le confondre avec le véritable assassin.

Un Steamer chauffé aux Billets de Banque

Marseille, 14 août.

Cela peut paraître invraisemblable, car on ne suppose pas qu'il y ait au monde un millionnaire capable de se chauffer de ce bois-là.

Le fait s'est produit pourtant sur mer, et à bord de l'*Eugène Péreire*, courrier d'Alger.

A la dernière traversée de ce steamer, en effet, on a englouti dans les fourneaux des chaudières 45 sacs de billets de banque, non pas de petits sacs pouvant contenir de 1.000 à 2.000 francs en écus, mais de grands et gros sacs plus volumineux que des balles de farine.

Cette immense fortune a été jetée à la pelle sur la bouillie incandescente des fourneaux du steamer et les billets transformés en laves rutilantes avec des marques de 100 et de 1.000, s'en allaient ensuite en fumée, sous l'œil ahuri des chauffeurs, maintenant l'or à la pelle pour la première fois de leur vie.

Ce fut un rêve, un éblouissement pour ces braves gens qui auraient voulu retenir quelques billets au passage. Mais impossible : l'opération s'accomplissait sous la surveillance du directeur de la Banque algérienne, assisté de deux administrateurs.

Il s'agissait de la destruction habituelle des billets retirés de la circulation, annulée par un timbre spécial et déchirés aux quatre coins. On le sait, cela se pratique de temps à autre à la Banque de France.

Mais le curieux était la combustion des billets dans les foyers du paquebot dont les chaudières ont dû, on peut sensés avoir dû un instant leur pression à un combustible peu commun, à quarante-cinq sacs de billets de banque représentant des sommes folles.

Aussi, les passagers pourraient dire qu'ils avaient fait une traversée telle que les Rothschild et les Vanderbilt ne s'en offriraient jamais. Songez donc ! Un steamer chauffé aux billets de banque !

Départements

RHONE

Amplepuis. — Hospice civil et bureau de bienfaisance. — Nous savons que notre dernier article sur la gestion du budget administratif de l'hospice a soulevé pas mal de commentaires. Nous venons à nouveau confirmer tout ce que nous avons dit.

L'hospice est dirigé par une religieuse dont le caractère est aussi cassant, aussi autoritaire que celui du maire.

Cette bonne religieuse est parfois très impolie envers les malades. Ainsi, récemment,

un malade a été congédié presque brutalement et nous savons qu'un administrateur de l'hospice a, à ce sujet, une déclaration signée par trois témoins. Pourquoi cet administrateur n'a-t-il pas porté plainte ? Nous l'ignorons, mais il n'en a pas moins manqué à son devoir.

Quant au bureau de bienfaisance, c'est encore plus joli. Aucune soumission ne se fait pour les fournitures et ce sont de « bonnes dames » chargées de distribuer les dons que nous payons, nous contribuables.

Nous qui se sont vu refuser des secours. Le motif donné ? « Vous n'avez pas de religion. » Nous avons les preuves en mains.

On refuse les secours à de malheureux indigents et on les donne à des gens qui n'ont d'autre mérite que celui de faire les hypocrites auprès de ceux qui s'intitulent les hommes de Dieu.

Avant à M. le préfet ; d'ailleurs, nous en reparlerons.

LOIRE

Saint-Etienne. — Terrible accident de travail. — Un accident des plus étonnants s'est produit ce matin, à six heures et demie, dans le quartier du Grand-Gonnet, où il a causé une douloureuse émotion.

Le nommé Michel Perrier, ouvrier maçon, rue des Chappes, 36, travaillait à une maison en construction dans l'impasse St-Honoré. Il se trouvait sur un échafaudage situé à la hauteur d'un troisième étage.

Tout à coup, sans qu'on sache encore pour quelle cause, le système bascula et Perrier fut précipité dans la rue.

Heureusement il tomba sur les jambes et aucun organe essentiel ne fut atteint.

Le maçon s'était brisé la jambe gauche en deux endroits. Il ne pouvait, naturellement, faire aucun mouvement et poussait des cris de douleur aigus.

Un rassemblement ne tarda pas à se former autour de lui. Enfin, quelques personnes, comprenant qu'on ne pouvait le laisser souffrir ainsi, ont voulu l'aider à se relever et le transporter à la pharmacie des Trois-Coins, située tout près du lieu de l'accident.

La Perrier reçut un pansement sommaire. Puis il a été transporté à l'hôpital.

Il est âgé de 43 ans, marié et père de famille.

— L'encombrement sur le P.-L.-M. — Les premiers trains de ce matin sont arrivés à la gare de Châteaureux avec un retard considérable.

Celui qui arrive de Lyon à dix heures, est entré en gare à onze heures et demie.

Enfin, à midi, aucun train n'était parti de la gare depuis sept heures du matin, et cela parce qu'il manquait de voitures.

Plus de 3.000 personnes attendaient, et, finalement, on a dû rambarquer l'argent.

C'est de l'incurie, ou nous ne nous y connaissons pas.

Firminy. — Affaire mystérieuse. — Ce matin, une affaire assez mystérieuse s'est passée dans la rue Saint-Just, au domicile de M. Payard, employé d'octroi.

Pendant l'absence de celui-ci et de sa femme, leur petit garçon, âgé de 8 ans environ, se trouvait assis près de la croisée, lorsqu'une détonation retentit et l'enfant eut deux doigts de la main gauche emportés.

Il a également reçu de légères blessures à la jambe et à la figure, on n'a pu encore expliquer les causes de cette explosion.

Est-ce un attentat à la dynamite ou bien l'enfant avait-il quelque engin explosible qui a éclaté entre ses mains, c'est ce que l'enquête nous apprendra.

Accident. — Hier matin on a transporté à l'hôpital de la compagnie des mines le nommé Béraud, mineur, qui a eu une jambe fracturée pendant son travail.

Roanne. — Accident. — Hier, vers cinq heures du soir, un grave accident s'est produit, impasse Fontval, dans le bâtiment de l'ancienne tuilerie Damont, appartenant actuellement à M. Roustan, propriétaire de l'imprimerie forézienne.

Plusieurs ouvriers étaient occupés pour le compte de M. Jean-Marie Collet, charpentier, à monter au premier étage une pièce de bois d'une longueur de 5 mètres destinée à recevoir les transmissions de la machine.

Arrivé à trois mètres de hauteur, les ouvriers n'étant pas assez nombreux pour supporter le poids de cette pièce, celle-ci a fait basculer, et en tournant a atteint au côté gauche de la tête le nommé Philibert Dury, âgé de 48 ans, ouvrier charpentier, rue Berchoux.

Les docteurs Chevalier et Obéto, appelés, lui ont donné les premiers soins et ont déclaré que la blessure était très grave.

Le sieur Dury a ensuite été transporté à l'hospice.

Il est père de huit enfants, dont l'aîné a 22 ans.

DROME

Valence. — Election sénatoriale du 21 août. La lettre suivante a été adressée à M. Maurice Faure, député, par plusieurs délégués sénatoriaux :

« Monsieur et cher concitoyen,

« Les républicains radicaux de la Drôme estiment que l'honneur de les représenter au Sénat ne peut que vous appartenir.

« L'autorité et le dévouement avec lesquels vous avez soutenu par vos actes et vos votes cette politique franchement radicale, qui seule peut assurer au pays la réalisation

de ce grand programme de 1869, dont l'exécution est toujours ajournée au lendemain, font un devoir à tous les démocrates vraiment sincères de voir entrer à la Chambre Haute les promoteurs et les défenseurs des réformes pratiques et absolument urgentes.

« Déjà, un groupe important par le talent de ses membres, s'est créé au Sénat et a pris dans la mise à l'ordre du jour de nos revendications, il a sa tête les Ranc et les Scholcher, et il importe d'augmenter sa force morale en lui envoyant de nouveaux adhérents. Il ne faut pas que le Sénat puisse être considéré comme l'instrument constitutionnel destiné à mettre un frein à la marche en avant qui a été la devise du parti radical ; les deux Chambres sont faites non pour se combattre, mais pour s'aider dans un mutuel effort.

« Il est indispensable que le parti radical ait dans la Drôme son représentant au Sénat ; ce mandat revient surtout, au milieu des compétitions de personnes qui s'agitent, à celui qui, élu par le département entier, est resté représentant de tout le département : c'est celui que nous vous demandons d'accepter. » (Succès des signatures.)

— La police municipale. — Notre confrère du *Reveil de la Drôme* dit, avec juste raison et preuve à l'appui, que M. Granon, le commissaire en chef actuel, désorganise la police. Il a, dit-il, trois secrétaires ou deux sous-secrétaires, mais un fils, à cet âge, est gênant : on le bombarde secrétaire, on crée des emplois nouveaux pour les agents, tels que la fonction d'inspecteur de la ville (si c'était seulement à la Neuve) et bien d'autres ; de cette façon, sur douze agents, il n'en reste que quatre pour la ville.

Quant nous nous plaignons au nom des habitants, n'avons-nous pas raison ? Il arrive des risques dans certains quartiers, l'on n'y trouve jamais un agent ; ce sont les habitants eux-mêmes qui sont obligés de faire la police. Nous sommes étonnés que M. le maire, homme économe et de bon sens, ait laissé faire M. Granon, qui a trouvé le moyen de grever le budget municipal pour son fils et de désorganiser la police.

Distribution de prix à l'école de filles. — Dans notre compte rendu d'hier, nous avons omis de dire qu'à la distribution du soir aux écoles de filles, l'excellente société chorale prêtait son gracieux concours ; elle a chanté plusieurs chœurs qui ont été très applaudis.

— Vol à la cartoucherie. — Depuis quel temps il se commet de nombreux vols à la cartoucherie, aussi une surveillance sévère est exercée. Ainsi, avant hier, l'un des gardes champêtres de Valence a retiré hier matin, du bras du Rhône dénommé l'Epervier, une caisse remplie de limes de toutes dimensions et de morceaux d'acier provenant de la cartoucherie.

D'autres recherches ont été ordonnées par M. Barbier, juge d'instruction, et l'on a encore trouvé hier, au même endroit, une quantité de limes et d'autres objets qui ont dû être jetés dans la nuit de vendredi à samedi par les voleurs, craignant des perquisitions.

Enterrement civil à Miremande. — Avant-hier, à 10 heures du matin, on conduisait à sa dernière demeure Eugène Vabre, âgé de 57 ans, ancien adjoint de sa commune et vice-président de la société de secours mutuels. Plus de cinq cents personnes suivaient le convoi de ce bon citoyen qui servit toujours la République avec dévouement.

Toute la société de secours mutuels assistait aux obsèques.

Un discours a été prononcé sur la tombe.

ISERE

Vienne. — Avis aux marchands forains. — La Commission d'organisation de la fête du quartier Saint-Maurice qui aura lieu les dimanche, 28 et lundi, 29 courant, prévient MM. les débiteurs et marchands forains, que l'adjudication des places aura lieu dimanche, 21 courant, à neuf heures du matin, au Champ-de-Mars.

Pour toutes les communications, s'adresser à M. Perrot, délégué, cours Briller.

SAONE-ET-LOIRE

Creusot. — Fête de Saint-Laurent. — Ce matin, dès 5 heures, une foule de malheureux attendant la distribution des secours, assiégeait la mairie. Tous ont été satisfaits.

Casino. — Hier, le Casino des familles a été inauguré. Selon son habitude, M. Albigeois a bien fait les choses. Installation irréprochable et troupe lyrique de premier ordre ; tout, en un mot, a contribué au formidable succès qui a marqué hier ce magnifique succès.

Gymnastique. — Le fêtes au Creusot se continuent. Une attraction nouvelle est venue au dernier moment s'y joindre.

La Vaillante, d'Autun, est venue prêter son concours à notre société locale, l'Avenir du Creusot.

A trois heures, les deux sociétés ont exécuté un programme fait à la hâte, mais admirablement composé.

Décrire les véritables prodiges des gymnastes est impossible.

La Vaillante, dans ses exercices d'ensemble et de boxe, a été frénétiquement applaudie, c'est avec justice.

L'Avenir du Creusot, elle aussi, a été superbe, et a fait prouver d'un savoir que beaucoup de sociétés de grandes villes pourraient envier.

Les pyramides humaines, qui ont terminé

cette remarquable séance de gymnastique, ont été pour nos jeunes gens un triomphe colossal.

La fanfare, sous la direction de son savant et sympathique chef, M. Monier, prêtait à cette fête le concours de son incontestable talent.

La fête d'hier n'a pas été une simple fête locale, elle a été une vraie fête patriotique.

LE SPORT

COURSE A PIED DE ROUEN A DIEPPE

(Trajet, 120 kilomètres)

Rouen, 14 août.

Soixante-treize coureurs sont partis hier soir, à 10 heures 15, de la barrière du Havre à Rouen. Le premier de retour à Rouen est M. Jouen, arrivé à midi ; le deuxième, M. Dufx, de l'Union havraise, arrivé à midi 55 ; le troisième, M. Lanchon, arrivé à midi 58 ; le quatrième, M. Sire, de la Société la Sottelvilleoise, arrivé à 1 h. 48 ; le cinquième, M. Bisson, faisant partie de la Société rouennaise, arrivé à 1 h. 50 ; le sixième, M. Poirier, de Rouen, arrivé à 2 heures 10.

CHAMPIONNAT DU HAUT-RHONE

Yenne, 14 août.

Course de bicyclettes. — Parcourez 100 kilomètres. — Masi, de Genève, est arrivé premier ; viennent ensuite Pelissou et Colomb, de Lyon, Maret, des Avenières.

Colomb a eu en route trois accidents de machine, ce qui l'a obligé à changer chaque fois de bicyclette.

LA DYNAMITE A GRENOBLE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Tentative de destruction du Palais de Justice

Grenoble, 14 août.

La nuit dernière, des personnes encore inconnues ont placé dans les sous-sols du Palais de Justice plusieurs fortes cartouches de dynamite, et les planchers avaient été enduits de pétrole.

On vient de découvrir des mèches à moitié consumées qui, heureusement, n'ont pu faire partir les cartouches et produire l'explosion désirée par les criminels.

M. le juge d'instruction est en permanence dans son cabinet.

Le personnel de la police est aux abois.

On cache ces faits qui ne sont pas encore connus du public.

A demain des détails.

front des troupes. Aussitôt après la revue, le régiment, se massant en bataillons, vint se placer face à la tribune.

M. le capitaine Dumoulin lit quelques pages de l'histoire du 75^e de ligne : les batailles de la première République dans lesquelles le régiment se fit toujours remarquer par son intrépidité, ce qui lui valut le surnom de brigade infernale; la bataille de Caldiero où l'armée française, sous les ordres de Masséna, écarta par des forces supérieures, se vit dans la nécessité de reculer tandis que la 75^e demi-brigade protégeait sa retraite avec un courage auquel Bonaparte rendit hommage en ordonnant d'inscrire sur son drapeau cette noble devise :

La 75^e demi-brigade arrive et bat l'ennemi ! M. le colonel Pédoya, d'une voix forte, prend la parole :

— Mes amis, ce jour ne doit pas être pour vous une journée uniquement de gloires, mais une journée de souvenir où nous payons à nos devanciers un tribut de reconnaissance pour leur courage avec lequel ils ont toujours défendu notre drapeau. Souvenez-vous, ainsi que le disait un de nos prédécesseurs, frappé à mort à Remondouille, aux hommes qui voulaient l'emporter, que votre drapeau porte ces mots : « Honneur et patrie. »

M. le capitaine Dumoulin lit le livre d'or du régiment, les noms de quelques-uns des officiers, des sous-officiers et soldats qui tombèrent sur le champ de bataille de Remondouille, où le 75^e de ligne fit des prodiges de valeur.

A chaque nom cité, le colonel d'abord, puis un officier, un sous-officier s'avance devant le drapeau et répond : Mort au champ d'honneur !

Cette cérémonie très imposante se termine par une nouvelle allocution du colonel. Après avoir payé aux morts l'hommage qu'ils méritent, élogieux sans crainte l'avenir. Jurons de défendre jusqu'à la mort ce drapeau qui nous a été confié par la République... Mais, je vous connais, je sais ce que vous valez, je suis fier de vous commander comme je serai fier un jour de vous conduire au feu.

Exercices

Le capitaine Dumoulin prend le commandement d'une compagnie, la fait déployer en ligne de combat et manœuvrer en divers sens comme pour repousser une attaque de la cavalerie. La compagnie s'avance en échelons, fait des feux de masse par pelotons et repousse ensuite par des feux de section l'ennemi présumé.

Détail à signaler. Malgré le bruit de la fusillade, tous ces mouvements sont exécutés sans l'intervention d'aucun commandement, par de simples coups de sifflet.

Le premier bataillon opère à son tour plusieurs mouvements. Tout cela avec une précision remarquable. Les autres bataillons ne le cèdent en rien au premier.

Les spectateurs enthousiasmés sont unanimes à reconnaître que le 75^e de ligne est indiscutablement un des régiments les mieux exercés, les mieux entraînés de l'armée française.

« J'ai vu la garde royale bavaroise qui joint d'une grande réputation, me dit un de mes amis, mais elle ne soutiendrait pas la comparaison avec ce régiment. »

Se formant par sections et à distances entières, le régiment débute d'abord au pas accéléré, ensuite au pas gymnastique, et, après le salut au drapeau, exécute des différents quatuors, tandis que la foule s'éloigne lentement.

L'après-midi

La foule est plus nombreuse encore que dans la matinée dans la cour de la caserne Bon ; la tribune d'honneur mieux garnie. Nous apercevons les généraux Lespiau, de Bessolles, Thomas, les colonels du 1^{er} hussards, du 2^e et du 140^e de ligne ; plusieurs officiers d'artillerie et de hussards.

A 2 heures 1/2, a lieu la présentation des anciens drapeaux du régiment. Les hommes portant les différents costumes de jadis s'avancent vers la tribune et lisent les hauts faits de la guerre de la période correspondante à leur uniforme : régiment de Provence, régiment de Bugey, costume blanc avec parements verts, collette courte ; le régiment de Lischach, pantalon blanc, frac rouge, parements verts ; le régiment de Beaujolais, costume blanc, parements dorés ; régiment de Monsieur, costume tout blanc avec parements rouges ; les soldats de la première République, les grenadiers de l'Empire et les fantassins du second.

Le porte-drapeau du 75^e de ligne, le lieutenant Fournier, après avoir cité les actes héroïques accomplis dans la dernière guerre, s'écrit : « Il y a encore de la place sur notre drapeau pour y inscrire de nouvelles victoires. »

Puis, commencent les exercices de gymnastique, exercices d'assombrissement par les moniteurs, l'exercice à la baïonnette par une compagnie, une course d'entraînement par 150 coureurs, pris dans chaque bataillon ou le lieutenant Blanc, à la tête de ses cinquante coureurs, se fait remarquer par l'ordre parfait avec lequel il conduit sa troupe durant la course.

Cet officier reçoit des félicitations chaleureuses du colonel ; puis différents jeux terminent la séance.

Tous ces exercices ont été exécutés avec une admirable précision.

On distribue ensuite les récompenses aux meilleurs tireurs et l'hymne du 75^e, chanté par de nombreux soldats et accompagné par la musique, déroule ses strophes entraînantes.

Banquet

Au milieu de la cour sont dressées des tables où prennent place les sous-officiers et les soldats. Le premier toast est porté par le colonel Pédoya qui boit au drapeau ; puis le général Lespiau aux sous-officiers.

Ces toasts sont accueillis par tous les soldats aux cris de : Vive le 75^e !

Illuminations

Toutes les casernes, particulièrement la caserne Bon, devant laquelle se dresse un très joli arc de triomphe sur le boulevard Gambetta devenu une véritable allée de verdure, de guirlandes et d'oriflammes, ainsi que les cercles des officiers et sous-officiers, sont très bien illuminés. Des transparents rappellent les souvenirs glorieux du régiment.

Concert

A neuf heures du soir a lieu, au théâtre, le grand concert que nous avons annoncé. La salle est magnifiquement décorée avec des panoplies, des drapeaux et des guirlandes. Au fond de la scène une toile très bien brochée représente le champ de bataille de Caldiero.

Les premières sont bondées ; toutes les dames sont en toilette de soirée. Dans la loge d'honneur, nous remarquons les officiers généraux déjà cités, M^{me} Pédoya, le lieutenant-colonel du 75^e ; dans la loge municipale, M. Lacoste, maire ; M. Yvern, adjoint ; M. Thomé, notaire à Bourg-de-Péage, et un grand nombre de notabilités.

Le concert est ouvert par la musique militaire ; plusieurs chanteurs du régiment se font entendre et recueillent une ample moisson de bravos.

Madame Saudey, premier prix du conservatoire de Lyon, mérite une mention spéciale pour la façon magistrale avec laquelle elle chante le grand air du deuxième acte de *Le Gardien*, et un morceau de Frey-Schütz. Madame Saudey a été bissée et rappelée plusieurs fois sur la scène.

Le concert s'est terminé par l'exécution de l'hymne du 75^e, musique de M. Boyer, l'excellent chef.

A la sortie du théâtre, des soldats de Provence, du Périgord et autres appellations formaient la haie tandis que, dans les couloirs, on se croisait avec des soldats de la République ou du premier Empire.

Le public, après une dernière ovation aux exécutants, s'est retiré, emportant un excellent souvenir de cette belle fête militaire qui resserra encore un peu plus les amicales relations qui unissent, dans notre ville civils et militaires.

Quant à nous, en terminant ce compte rendu, que le peu de temps dont nous avons pu disposer nous a obligés, à notre grand regret, à limiter, nous devons adresser nos sincères remerciements à M. le capitaine Dumoulin, pour leur courtoisie et l'empressement avec lequel ils nous ont fourni tous les renseignements que nous désirions.

Le concert s'est terminé par l'exécution de l'hymne du 75^e, musique de M. Boyer, l'excellent chef.

A la sortie du théâtre, des soldats de Provence, du Périgord et autres appellations formaient la haie tandis que, dans les couloirs, on se croissait avec des soldats de la République ou du premier Empire.

Le public, après une dernière ovation aux exécutants, s'est retiré, emportant un excellent souvenir de cette belle fête militaire qui resserra encore un peu plus les amicales relations qui unissent, dans notre ville civils et militaires.

Quant à nous, en terminant ce compte rendu, que le peu de temps dont nous avons pu disposer nous a obligés, à notre grand regret, à limiter, nous devons adresser nos sincères remerciements à M. le capitaine Dumoulin, pour leur courtoisie et l'empressement avec lequel ils nous ont fourni tous les renseignements que nous désirions.

Concours de gymnastique à Bourges

Bourges, 14 août.

Une cinquantaine de sociétés ont répondu à l'appel de la Fédération du Berry. Parmi celles-ci, citons l'Eclair de Lyon, la Ripagérienne de Rive-de-Gier, les Enfants de la Loire, de Roanne, la Nivernaise, la Vaillante de Cligny, France et Union nationale de Paris, des sociétés du Havre, Orléans, Moulins, Montluçon, Chartres, Troyes, etc.

La population berrichonne a bien fait les choses : toutes les artères de la ville sont paroisées avec beaucoup de goût, à chaque coin de rue se dresse un arc de triomphe ; toutes les maisons sont tapissées de verdure, de girandoles, de lanternes vénitienes.

Quoique le temps soit menaçant, la place de Liraucourt où a lieu le concours regorge de spectateurs venus pour applaudir les exercices de cette vaillante jeunesse.

Dans les divisions supérieures la lutte est particulièrement chaude : en 1^{re} division, nos compatriotes de l'Eclair ont, parait-il, de redoutables rivaux dans l'Union Havraise les Enfants de la Loire, la Ripagérienne. Espérons qu'ils sauront soutenir le renom des gymnastes lyonnais.

A onze heures, les concours sont suspendus, afin que tous les gymnastes puissent participer au défilé et à la grande fête gymnique et musicale qui aura lieu sur la place Liraucourt.

A demain de nouveaux détails.

Le Concours musical de Belley

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Belley, 14 août.

Dès huit heures du matin, la ville présente un aspect exceptionnel. Le flot des visiteurs, arrivés par des trains spéciaux, sillonne les rues où des arcs de triomphe, dressés avec goût, sont habilement échelonnés.

A huit heures a lieu la réception des sociétés suisses aux cris répétés, par des milliers de poitrines, de : vive la Suisse ! L'ondine Genevoise, avec sa bonne tenue, son admirable organisation, est la plus remarquée, la plus choyée et aussi la plus fêtée.

A neuf heures et demie commencent dans les différents lieux affectés à cet effet le concours à vue.

A onze heures la foule est telle que c'est à peine si les sociétés peuvent se frayer passage pour gagner leurs hôtels.

Le défilé a été splendide ; 46 sociétés en faisaient partie.

Les sociétés suisses ont été particulièrement acclamées par les cris de : Vive la Suisse ! Les Suisses répondaient par : Vive la France ! Le défilé a duré une heure.

L'après-midi, les concours d'exécution ont eu lieu.

A six heures, a commencé la distribution des récompenses.

M. le sous-préfet a donné la parole à M. Bégard qui, dans un éloquent discours, a provoqué des tonnerres d'applaudissements.

M. le sous-préfet a parlé ensuite et s'est étendu longuement sur l'amitié qui nous unit à la Suisse, et a été très applaudi.

A l'heure où je vous télégraphie, la fête de nuit commence.

La soirée est superbe et les illuminations sont d'un éclat sans pareil. La ville est, pour ainsi dire, noyée dans un flot de lumières.

Voici les résultats des concours :

LES PRIX

ORPHEONS

Division d'excellence. — L'Union Lyrique de Lyon, 2^e prix d'exécution à l'unanimité.

1^{re} division. — Lyre chorale de Genève, 2^e prix à vue ; 1^{er} prix à l'unanimité en exécution ; Union chorale de Maçon, 2^e prix ex-æquo à vue, 1^{er} prix ascendant en exécution.

2^e division, 1^{re} section. — Concours à vue, Orphéon de Bauges, 1^{er} prix à l'unanimité ; Harmonie Carougeoise, 2^e prix. Concours d'exécution, Harmonie Carougeoise, 1^{er} prix ascendant avec félicitations au directeur ; Lyre de Crest, 2^e prix ; Orphéon des Beauges, 3^e prix.

3^e division, 2^e section. — Concours à vue : Cercle choral de Neuville-les-Dames, 1^{er} prix ascendant et médaille au directeur ; Orphéon de Firminy, 2^e prix. Exécution : Cercle choral de Neuville, 1^{er} prix ; Orphéon de Firminy, 2^e prix.

3^e division, 3^e section. — Echo du Léman, de Thonon, 1^{er} prix à vue, 1^{er} prix ascendant, avec félicitations, en exécution ; Harmonie chorale de Venissieux, 2^e prix à vue, 2^e prix d'exécution ; Union chorale de Moirans, 1^{er} prix d'exécution, 2^e prix ex-æquo à vue ; l'Andalaise de Saint-Andéol, 2^e prix ex-æquo à vue, 2^e prix en exécution.

HARMONIES

1^{re} division. — Harmonie de Chambray, 1^{er} prix à vue, 1^{er} prix d'exécution, diplôme et médaille au directeur.

2^e division, 2^e section. — Harmonie municipale de Maçon, 1^{er} prix à vue à l'unanimité et 1^{er} prix d'exécution avec diplôme et médaille au directeur.

3^e division, 2^e section. — Union musicale de Tenay, 1^{er} prix à vue, 1^{er} prix d'exécution avec félicitations, diplôme et médaille.

SECTION SPÉCIALE — FIFRES

1^{er} prix à vue et à l'unanimité, l'Ondine Genevoise, 1^{er} prix d'exécution avec félicitations et diplôme au directeur.

PANFARES

2^e division, 1^{re} section. — Panfare du 3^e arrondissement de Lyon, 1^{er} prix à vue et 1^{er} prix en exécution.

2^e division, 2^e section. — Union musicale française de Genève, 1^{er} prix à vue, 1^{er} prix en exécution et félicitations.

3^e division, 2^e section. — Les Enfants de Saint-Rambert-l'Île-Barbe, 1^{er} prix à vue, 2^e prix en exécution.

UN GRAND INCENDIE

Maximieux, 14 août.

Hier soir, à six heures et demie, un violent incendie s'est déclaré au bourg de Saint-Christophe, dans une maison située sur la route de Maximieux.

A la première alarme, les habitants de la commune ont organisé les secours, mais l'extension du feu avait été si rapide que l'on dut se borner à préserver les maisons voisines.

Deux immeubles appartenant à MM. Berne et Giroud sont consumés. On a demandé des secours à Maximieux.

Les dégâts sont très importants, mais on ne signale aucun accident.

Lyon

NOS ÉCHOS

A la suite de nombreuses réclamations, le ministre des travaux publics a décidé que les compagnies de chemins de fer seraient tenues, en ce qui concerne les services des omnibus et de la correspondance des voyageurs, de faire connaître au public par des placards imprimés ou manuscrits les horaires de ces entreprises et des trains qui les desservent, conformément, d'ailleurs, à la circulaire du 25 septembre 1866.

Ces placards reproduiraient, en outre, le prix des places à percevoir de jour et de nuit.

M. le docteur Paul Bisch, élève de la Faculté de Lyon, est chargé d'une mission scientifique en Allemagne et en Autriche-Hongrie à l'effet d'étudier au point de vue de l'enseignement médical le fonctionnement des cliniques de gynécologie.

Un journal américain expose ainsi l'art de vivre bien et longtemps : Marche deux heures par jour. Dors sept heures toutes les nuits. Lève-toi dès que tu t'éveilles. Ne mange qu'à ta faim et toujours lentement. Ne bois qu'à ta soif. Ne parle que lorsqu'il faut, et ne dis qu'à moitié ce que tu penses. N'oublie jamais que les autres comptent sur toi, mais que tu ne dois pas compter sur eux.

Rire ! que de façons de rire ! Il y a le rire naïf, le rire des sots, le rire purement joyeux, le rire malin, le rire méchant, le rire amer, le rire du désespoir ; sans compter le rire forcé, le rire du bout des dents, le rire jaune, le rire sardonique, diabolique.

Rire ! Le rire est un des plus sûrs diagnostics du caractère d'une personne ; il est en effet fort difficile de changer sa manière de rire, le rire étant presque toujours spontané, de premier mouvement.

On a constaté que les hommes rient ordinairement en ha ! ha ! et ho ! ho ! et les femmes ainsi que les enfants en hé ! hé ! et hi ! hi !

Écoutez Nicole rire devant M. Jourdain ; c'est d'un bout à l'autre de joyeux trilles : hi ! hi ! Elle a si envie de rire, cette Nicole, qu'elle demande à être battue, plutôt que de ne pas rire tout son saoul, dût-elle en crever !

Il y a le rire de l'intelligence et celui de la sensibilité. Rabelais a dit : « Le rire est le propre de l'homme. »

Un des reflets du ciel c'est le rire des femmes ! a dit Victor Hugo. Il a dit encore : « La mort rit ; c'est peut-être là le côté inquiétant du rire. »

LA DÉMOCRATIE LYONNAISE

III

Le comité de la rue Grôlée

L'organisation qui couronna le comité de la rue Grôlée se forma comme la nature forme les organismes du règne supérieur, c'est-à-dire de la circonférence au centre.

A la Guilloitière nous nous réunîmes sous la conduite de M. Mazair, menuisier, depuis membre du conseil municipal élu le 7 mai 1871.

Ce fut dans une pièce sans portes et encore sans boiserie à ses fenêtres, d'une maison en construction sur le cours Gambetta, que nous délibérâmes, au nombre d'une trentaine de vieux républicains.

A la Croix-Rouge, à Vaise, à St-Just, à St-Clair avaient lieu le même jour des réunions ayant trait au même objet.

Ce fut seulement quelques jours plus tard que des délégués de chacun de ces foyers excentriques, après avoir cherché des locaux favorables à l'œuvre et au siège d'un comité central, s'arrêtèrent à la vaste salle d'un étage de la maison de la rue Grôlée, que la 189^e société de secours mutuels des menuisiers occupait depuis quelques années.

Cette société reçut fort bien nos délégués. Elles s'empressèrent de mettre à leur disposition la salle dont je viens de parler, qu'elle avait affectée jusqu'alors au service d'un cercle d'ouvriers de sa profession.

Nos délégués formèrent immédiatement le comité central. Ils nommèrent leur bureau et leur président, le relieur Favier. Sans désemparer, ils discutèrent leur ordre du jour pour une très prochaine séance.

Le comité de la rue Grôlée augmenta le nombre et l'étendue de ses ralliés, en recrutant ou plutôt en facilitant la formation de nouveaux groupes, lesquels se multiplièrent de jour en jour.

Il eut bientôt l'occasion de se mêler des questions que la commune de Paris fit naître et grandir à Lyon. Il inspira les délégations envoyées de cette dernière ville, pour amener la conciliation entre le gouvernement de M. Thiers et celui de l'hôtel de ville de Paris.

Ce fut au retour d'une de ces délégations devenue inter-départementales et dont M. Ferrouillat faisait partie, qu'une organisation bourgeoise eût sa principale manifestation publique.

Cette organisation en germe avait pris pour dénomination : « L'Union Républicaine » ; elle avait nommé M. Gaillon, le maire actuel, son président. Elle s'agissait le jour auquel je fais allusion dans la salle philharmonique. Le comité de la rue Grôlée, au contraire, s'était donné le titre : « Alliance Républicaine ».

Chacune de ces organisations reconnut que l'intérêt de Lyon et celui de la République exigeaient la fusion des deux comités. Un tournoi des plus animés fut l'effet de la prétention de l'Union d'une part et de l'Alliance de l'autre, de s'absorber réciproquement : l'Union voulait donner son nom au comité unique, ainsi que ses dispositions statutaires. L'Alliance, présidée ce jour-là par le citoyen Bouvard, avec une juste idée de la situation et de ses droits de représentant de la classe la plus nombreuse et la plus démocratique, résista énergiquement et finit par prendre l'offensive. Ce fut elle qui resta maîtresse du champ de bataille et qui imposa son nom et son règlement à la démocratie tout entière rattachée à la rue Grôlée.

L'une de ces organisations, l'Union, ne représentait-elle pas bien l'effort du centre pour se saisir de la circonférence ? L'autre, l'Alliance, au contraire, la puissance qui dans les organismes naturels, tend sans cesse à former, à réformer, et dans certains moments critiques à submerger son centre ?

Quand le centre s'impose, c'est le coup d'Etat et ses violences ; quand c'est la circonférence, la révolution, sa confusion et ses imprévus.

Au 30 avril, le citoyen Favier, sommé comme président du comité de l'Alliance, par des pseudo-délégués de la commune de Paris, de favoriser une insurrection, à ses yeux déjà plus que suspects, les renvoya avoir une apostrophe dédaigneuse, sans avoir voulu discuter avec eux l'opportunité d'une prise d'armes.

Les conseils de guerre, saisis du procès de ces prétendus délégués ou plutôt de celui des victimes de leur pression honteuse, eurent beau vouloir traiter l'affaire comme une affaire de bon aloi révolutionnaire, la vérité sur les véritables inspirateurs se fit jour par les débats et par les témoignages que ce procès suscita.

Parmi ces témoignages, celui du citoyen Favier, dont l'attitude aurait bien dû éclairer plutôt ceux qui depuis étaient devenus des accusés, fit les délices des raffinés de la Comédie politique.

— Connaissez-vous tel prévenu ? lui demandait le président du conseil. Avez-vous été témoin de tel acte ? Avez-vous entendu telle phrase ?

— Monsieur le président, plaignez-moi, depuis tant de capitulations, j'ai absolument perdu la mémoire, répondit-il invariablement.

Pour bien comprendre la portée de cette réponse, il faut se reporter à la date de 1871 où elle était faite, et au caractère bonapartiste des officiers supérieurs qui remplissaient exclusivement les états-majors.

Ce fait ne suffit-il pas à démontrer l'influence bienfaisante qu'a exercée à Lyon le comité de la rue Grôlée, interprété par son président ?

Ne démontre-t-il pas également l'importance pour le comité civique de n'avoir aucune attache avec les pouvoirs ?

Nous suivrons prochainement le comité dans les phases de sa vie ultérieure, aussi succinctement que possible, au point de vue que nous avons indiqué en commençant et pour démontrer qu'il y a urgence, aujourd'hui comme alors, pour les républicains de s'unir et de s'entendre.

Dr CAESTIN.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Nous recevons la lettre suivante :

Lyon, 14 août.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi d'employer les colonnes de votre estimable journal pour remercier MM. les électeurs du 2^e canton de la marque de confiance qu'ils m'ont accordée en m'envoyant pour la deuxième fois les représentants au Conseil d'arrondissement, qu'ils sachent bien que je ferai tous mes efforts pour rester à la hauteur d'une pareille tâche et qu'ils trouveront toujours en moi un mandataire dévoué aux intérêts de la République et du 2^e arrondissement.

Mes profonds sentiments de gratitude et de reconnaissance aux membres des trois comités républicains qui, par l'unanimité de leurs suffrages m'ont accordé cette marque de sympathie qui devra me pénétrer d'avoir à remplir, comme par le passé, le mandat qu'ils ont daigné me confier.

A tous de cœur et d'amitié, merci.

Frédéric THOMAS,

conseiller d'arrondissement.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi 15 août, 239^e jour de l'année. Dernier quartier le 13 ; Nouv. lune le 22. Soleil : lever, 4 h. 54 ; coucher, 7 h. 13.

Arrestation d'un bandit. — On a arrêté hier une bande de six jeunes vauriens et après enquête, deux d'entr'eux, les nommés Jean-Baptiste Morlot, 14 ans, chapelier, et Goutenoire Jean, 17 ans, cultivateur, tous deux sans domicile, ont été maintenus en état d'arrestation.

Ces individus sont inculpés de vol au préjudice des maraichers. Pendant que les voitures stationnaient en attendant l'ouverture des barrières de l'octroi, ces voleurs en profitaient pour dérober des paniers de primeurs qu'ils revendaient ensuite à vil prix.

Un anthropophage. — La nuit dernière, une discussion s'est élevée entre M. B..., peintre, grande rue de la Guilloitière, 148, et Léon T..., fumiste, rue Montgoussier, 68.

Au cours de la bataille qui survint, T... eut la moitié de l'oreille arrachée par un coup de dent de B...

L'agresseur et le blessé ont été menés au poste, où contravention a été dressée contre eux, puis le blessé a été conduit à l'Hôtel-Dieu, pour y recevoir des soins.

Voyageur irascible. — Hier matin, vers neuf heures, une scène regrettable s'est passée place Le Viste, à l'arrêt des tramways.

Un voyageur muni d'une correspondance pour les Brotteaux voulait monter dans une voiture dont le chargement était complet. Le conducteur, M. Mars, lui fit remarquer qu'il ne pouvait entrer dans la consigne, mais le voyageur ne tenant pas compte des explications de l'employé, l'injuria gravement et le trappa avec sa canne.

La police a emmené le voyageur à la Permanence, pendant que M. Mars recevait des soins.

Arrestations. — Claude P..., 27 ans, employé, place Raspail, 40, a été écroué par M. Brault, commissaire de police, sous l'inculpation d'abus de confiance.

Le nommé François L..., revendeur, rue de Trion, a été arrêté pour vol d'une balle en osier appartenant à Mme Gaillon, rue de Marseille, 28.

Théâtre de Charbonnières. — Aujourd'hui, de quatre à six heures, concert symphonique par l'orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction d'Alexandre Luigini.

Tout le concert donné par Mlle Berthet, premier prix du conservatoire de Lyon.

Théâtre-Bellecour (concert de la Salle Indienne). — Il y avait foule hier à la matinée de la Salle Indienne, où Sali, le champion australien,

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
15 août

64

ROCAMBOLE

PAR

PONSON DU TERRAIL

— Sur-le-champ. Demande montilbury. Il est midi, c'est une heure convenable pour aller chez un garçon.

— Soit. Que lui dirai-je ?

— Rien que de banal ; mais tu l'examine- ras encore, tu épieras ses moindres gestes, tu l'écouteras parler avec une scrupuleuse attention. S'il se départit une seconde de son accent anglais, c'est Andrea !

Bastien partit.

— Maintenant, pensa M. de Kergaz, ad- mettons qu'Andrea et sir Williams ne font qu'un : cela prouve-t-il que le persécuteur de Fernand, le ravisseur de Cerise et de Jeanne... Oh ! non, s'interrompit-il tout haut ; si, c'est bien Andrea ; je sens aux pulsations de mon cœur que c'est lui, lui seul !

Bastien revint.

— Sir Williams, dit-il, était absent.

— Tu y retourneras.

— Il a quitté Paris.

Armand frémit.

— Mon Dieu ? pensa-t-il, aurait-il em- mené Jeanne ?

Et il ajouta avec vivacité :

— Où est-il allé ? Quand est-il parti ? Que t'a-t-on dit ?

— Il est parti avant-hier. Son valet de chambre l'a conduit à la diligence du Ha- vre ; il va, dit-on, en Irlande, où il a des terres.

— Sait-on s'il reviendra ?

— Dans quinze jours.

— Étrange ! étrange ! murmura M. de Kergaz.

Léon Rolland revint à son tour :

— Madame de Beaupréau est partie, dit-il.

— Partie ! s'écria Armand.

— Avec sa fille.

— Mais quand ? Pour quel pays ?

— La veille de l'arrestation de Fernand Rocher. Elles allaient en Bretagne.

M. de Kergaz se frappa le front.

— Tout cela s'enchaîne et coïncide, mur- mura-t-il ; c'est la main d'Andrea, je le jure-rais !

Mais, en ce moment, un valet de chambre entra et lui dit :

— Une dame, dit-il, demande à voir M. le comte.

M. de Kergaz tressaillit.

— Son nom ? demanda-t-il vivement.

— Monsieur ne la connaît pas.

— Faites entrer, alors.

Une femme enveloppée dans un grand châle parut sur le seuil, et Léon Rolland jeta un cri de joie :

— Baccarat ! dit-il, c'est Baccarat !

C'était la vierge folle, en effet, non plus la femme élégante au sourire calme et mo- queur, mais Baccarat pâle, frémillante, les vêtements en désordre, et qui voulait sauver Fernand !

D'où venait-elle ?

IX

Pour savoir d'où venait Baccarat et pour expliquer comment elle qui n'avait jamais vu Armand, elle arrivait ainsi chez lui, il faut nous reporter au jour et à l'heure où

elle avait été conduite à Montmartre par l'ancien clerc de notaire malheureux que sir Williams venait de convertir en médecin.

On s'en souvient, Baccarat se trouvait placée entre sa femme de chambre et le faux docteur, lorsque ce dernier lui dit :

« Nous allons à Montmartre, chez le doc- teur Blanche ? »

L'impression que ces paroles, on le de- vine, produisirent sur la courtisane fut foudroyante. D'abord, elle ne trouva ni un mot ni un cri, ni un geste, et elle demeura comme atterrée, tant cette accusation de folie qui se prolongeait devenait terrible...

Puis ce premier étourdissement, cette pre- mière prostration dissipée, elle voulut par- ler, appeler au secours, s'élever hors du coupe au risque de se tuer ; mais le faux médecin l'arrêta en la saisissant par le bras et lui dit froidement :

« Choisissez, la maison de fous ou la cour d'assises ! »

Ce mot de cour d'assises épouvanta Bac- carat et étouffa ses cris.

— La cour d'assises, moi ? murmura-t- elle éperdue, la cour d'assises !

— Sans aucun doute, répondit le petit homme avec un sourire ignoble.

— Mais je n'ai commis aucun crime !... je n'ai pas fait de mal !... balbutia-t-elle anéantie.

— Vous vous êtes rendue coupable d'un vol.

— Jamais ! jamais !

— Vous vous trompez, ma petite. Vous êtes complice du vol d'un portefeuille con- tenant trente mille francs.

— Moi ! moi !... s'écria-t-elle avec un accent étrange. C'est faux ! Jamais ! jamais !

— Ce portefeuille, poursuivit froidement le faux docteur, a été volé par Fernand Ro- cher, votre amant ; Fernand Rocher a été arrêté chez vous.

— Mais c'était donc vrai ? s'écria-t-elle, il a donc volé ?...

— Ma chère, dit le petit homme, qu'il ait

volé le portefeuille ou qu'on l'ait mis dans sa poche, il n'est pas moins vrai qu'en ce moment même la justice fait une perquisi- tion chez vous, et que le portefeuille va être retrouvé.

— Chez moi ? le portefeuille est chez moi ?

— Oui, dans la poche de son paletot, et le paletot est dans votre chambre.

Baccarat laissa échapper une exclamation étouffée, et murmura, affolée :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! je crois que je vais mourir !...

En ce moment le coup s'arrêta ; une tête apparut à la porte, c'était celle de sir Williams.

L'Anglais souriait à la courtisane de ce rire froid et moqueur qui glace les plus forts.

— Ma petite, dit-il, tu es fille d'esprit, et tu seras sage ; j'en suis convaincu.

La pauvre fille le regardait avec une stu- peur pleine de mépris.

— Je savais bien que c'était vous, dit-elle, vous êtes un misérable !

— Fanny, dit le baronnet à la femme de chambre, monte sur le siège à côté du co- cher, et cède-moi ta place.

La soubrette obéit, et le baronnet se plaça à côté de Baccarat, qui n'eut pas même la force de le repousser.

— Ma chère enfant, dit-il alors, tu es une charmante fille, et Dieu m'est témoin qu'on ne te veut pas le moindre mal. Seulement, tu me gênes pour quelques jours ; après m'avoir été très utile, tu pourrais me nuire au dernier point, et c'est pour cela que je prends mes précautions ; ne comprends-tu ?

— Je ne vous ai jamais fait de mal ! mur- mura-t-elle.

— Ma chère biche, poursuivit le baron- net, au fond, je t'aime beaucoup et je ferais de toi ma maîtresse sans sourdiller, si je n'avais d'autres occupations. Mais des cir- constances graves, d'importants intérêts me

forcent à me garder de toi, pour le moment du moins, et à te mettre provisoirement à l'ombre...

— Mais je n'ai pas volé ! murmura-t-elle, je n'ai pas volé le portefeuille !

— Soit. Mais le voleur a été trouvé chez toi.

— Oh ? infamie ! dit-elle, il est inno- cent !

— C'est encore possible ; seulement il est nécessaire à mes projets qu'il soit trouvé coupable.

— Mais je ne veux pas, moi, je vous dé- masquerai ! Vous êtes un infâme ! s'écria la jeune fille indignée.

— Tarare ! voilà que tu vas crier et faire des sottises... Tu dirais à l'univers entier qu'il n'est pas coupable, que, du moment qu'on a trouvé le portefeuille chez toi, ce serait comme si tu chantaais... Il y a mieux, tu serais complice, et je n'aurais qu'à dire un mot...

Baccarat fondait en larmes.

— Ainsi, dit sir Williams, voici qui est bien convenu : la maison des fous ou la Cour d'assises. Tu vas être bien sage, tu ne fâcheras pas trop fort, tu seras raisonnable enfin ; et dans quinze jours, dans huit jours peut-être, tu rentreras bien tranquille- ment chez toi, où tu retrouveras tes habi- tudes, ton amant le baron d'O..., à qui tu as écrit que tu parais pour la campagne.

— Moi ! j'ai écrit au baron ?

— Certainement, ma petite.

— C'est faux ! j'ai écrit au baron ?

— C'est faux ! j'ai écrit au baron ?

— Cependant le baron a reçu ce matin une lettre de toi, et il paraît que ton écriture était si parfaitement imitée qu'il n'a pas eu le moindre soupçon.

— Ah ! démon ! murmura la jeune femme qui comprit qu'elle était tout entière au pouvoir de sir Williams, et que le seul homme qui pourrait s'inquiéter de son ab- sence, se mettre à sa recherche, la protéger, la défendre... cet homme ne s'occuperait pas d'elle, fidèle en cela à ces traditions de né-

gligente indifférence des jeunes gens à la mode pour tout ce qui n'est point chevaux de race ou courses de haies.

Le coupé venait de s'arrêter à la grille de la maison d'alliés.

— C'est convenu, n'est-ce pas, dit sir Williams, tu seras sage ?

— Mais Fernand ? demanda-t-elle d'une voix brisée, il ira donc aux assises, lui ?...

— Je pourrais bien ne pas te répondre, ma fille, mais je veux être bon diable et te rassurer un peu. Écoute bien : Fernand est accusé, convaincu de vol, c'est est sir Williams, mais Fernand cessera donc de l'aimer et m'épousera...

— Et après ? demanda Baccarat avec an- xiété.

— Après, je prouverai clair comme le jour que Fernand est innocent.

— Baccarat poussa un cri de joie :

— Mais comment ? dit-elle.

— Ceci est mon secret.

— Et Fernand sera libre ?

— Libre de l'épouser, ma petite.

Sir Williams paraissait sincère ; Baccarat reprit quelque espoir ; d'ailleurs, toute ré- sistance devenait impossible pour elle devant cette épée de Damoclès que l'Anglais sus- pendait sur sa tête.

— Faites ce que vous voudrez, dit-elle.

— Ma fille, souffla Williams à l'oreille de la courtisane, garde-toi de faire trop de folies. Tu es ma maîtresse ici, et tu ne dois pas me contredire.

Le coupé entra dans une cour ; sir Wil- liams en descendit ; et referma la portière, laissant Baccarat sous la garde du docteur ; puis il se fit conduire auprès de l'économ- e de la maison, lequel, on le sait, inscrivit l'a- malade, perçut un mois de pension d'a- vance, en donna un reçu aux correspondants qui les amenèrent, et toutes ces formalités remplies, le malade est conduit dans son nouveau logement.

(A suivre)

Chute et déviation de Matrice

PARET, rhabilleur
Pl. Victoire, 4, au 1^{er}, LyonCabinet de 7 à 10 h. du matin
et de 5 à 9 h. du soir

Maison de Convalescence

Mme Barthélemy, à Mon-
plaisir, place de l'Eglise.
Soins aux personnes âgées ou
malades. — Prend des pen-
sionnaires en viager.

PAPIERS PEINTS

Immenses assortiments nou-
veauxE. MEYSONNIER,
77, avenue de Saxe (Brotteaux)Envoi d'échantillons. Prix
réduitsMise en vente de soldes et
de coupons à des prix sacré-
fiés. — Pour ces occasions, il
est urgent de fournir des me-
sures exactes.Les Adresses sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

ROB DEPURATIF SANS RIVAL

AU DAPENÉ MEZEREUX

Seul végétal succédant du Mercure, l'anti-syphilitique le
plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique
par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative.
Il guérit toutes les maladies cutanées et de la peau
les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure
a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie
BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

VOGUE DE PERRACHE

AU PETIT ÉLYSÉE: GRAND BAL

DIRECTION, Eugène GUILLOUD

Installé cours du Midi (côté Rhône), en face de la rue de
la Charité. A l'occasion des fêtes du 15 août, cette coquette
petite salle de danse, qui est très bien aérée, sera ouverte de
deux heures à onze heures sans interruption.
Un orchestre de choix exécutera les danses les plus nou-
velles parmi lesquelles une grande valse russe.

"NICE ROSE" CHARM AND BEAUTY

Donne au teint un éclat d'ÉTERNELLE JEUNESSE II
Veloutée et Savon exquis ch. par. (Lait 1/2 l. et 1/2 l.)
Fl. d'essai, c. 1,00. Dép. g. Ed. Moussey, 10, Parc-Royal, Paris

RÉGIE D'IMMOBILIÈRES

63, r. République (centros)

Service spécial d'emplacement
des loyers. Tarifs très réduits
Remise immédiate des
sommés encaissées.

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE

souvent en un seul jour,
des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens,
sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÈES végé-
tales antiseptiques du Dr EDEHART. — Sur 600 malades traités par
cette méthode, j'ai obtenu 400 guérisons : 16 en quelques heures, 54 en
1 jour, 22 en 2 jours et 8 en 3 jours ; c'est merveilleux. Dr Edehart, 6
SEL, 3 fr. ; DRAGÈES, 3 fr. franco par poste contre mandat.
Exiger rigoureusement le nom du Dr EDEHART et sa brochure donnée gratis.
Dépôt : F. FARLEY, 114, quai Pierre-Solize. — 0,50 c. brochure seule, franco.Vient de paraître
LE PETIT GUIDE DE LYON27^e ANNÉE

INDISPENSABLE AUX VOYAGEURS

IL CONTIENT :

RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATIONS — MONUMENTS — PROMENADES — EXCURSIONS
NOMENCLATURE DES RUES AVEC LEURS TENANTS ET ABOUTISSANTS

TARIFS DES VOITURES

Service des Tramways et Omnibus. — Noms et Adresses des
commissionnaires voituriers desservant les environs de Lyon

Prix : 50 Centimes. — Franco par la Poste : 65 Centimes

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, Lyon, et chez les principaux Libraires

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER

6, Rue Childebert (Façade place de la République) Lyon

Bière Française 0.25 Vin du Beaujolais Déjeuners et
Grand Rock Toutes les consommations sont de MARQUE Diners à 2.50

Service à la Carte — Salons au premier — Éclairage électrique

Entreprise de Travaux Publics et Privés
ODDOUX & C^{ie}

Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la

DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE

BOIS à BRULER

Vente de tous les matériaux concernant la construction. — Immense choix de
bois de charpente, débité ou non, au gré du client.Grand assortiment de pierres de taille de toute provenance, retaillées ou non
au gré de l'acheteur.Vaste choix de portes, fenêtres, boiserie, parquets, tuiles, briques,
ferres, etc., le tout en très bon état de service.A vendre en bloc : Immeubles de construction moderne en excellent état,
pouvant être rebâti sur les mêmes plans, sur d'autres terrains.Pour tous renseignements, s'adresser sur nos Chantiers du quartier Grôle ou
dans nos Bureaux et Entrepôts, situés place de l'Abondance, rue Dugues-
clin, Boileau et du Pensionnat, lieu dit Prés de la Vogue (Guillotière).VIENT DE PARAÎTRE
L'EXPOSITION DE LYON
PAR UN DÉSINTÉRESSÉ
EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. — VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux
Prix : 20 Centimes. — Franco par la poste : 25 Centimes

ÉTAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — M. Charu-
ret, représentant de commerce, rue Bou-
teille, 45, et Mlle Salson, sans profession,
à Lyon. — M. Prost, entrepreneur, rue du
Bon-Pasteur, 15, et Mlle Lanard, sans pro-
fession, rue du Bon-Pasteur, 10. — M. Gau-
thier, cordonnier, à Crest, et Mlle Neillon,
sans profession, à Crest. — M. Richarme,
luthier, rue du Sergent-Blandin, 11, et
Mlle Manarat, tisseuse, rue de l'Alma, 15.
— M. Durand, sellier, rue Parville, 21, et
Mlle Drivat, repasseuse, rue Parville, 14.
— M. Durand, cultivateur, à Pont-de-Claix,
et Mlle Colomel, cuisinière, rue Royale, 43.
— M. Maurin, sans profession, rue Imbert-Colomès,
n° 18. — Giacomo, coiffeur, rue Romarin,
n° 30, et Mlle Gaudy, dévideuse, rue des
Capucins, 13.

Deuxième arrondissement. — M. Moïse
Gottlieb, représentant de commerce à Saint-
Étienne (Loire), et Mlle Emma Boch, s. p.,
rue Poulléville, 13. — M. Jérôme Francfort,
rue Martin, 5, et Mlle Clémence
néo-galant, rue Martin, 5. — M. Paul Ar-
nould, sous-préfet à Gex (Ain), et Mlle Thé-
rèse Meysson, s. p., rue Victor-Hugo, 28.
— M. Georges Siffert, employé, rue de la Guir-
rité, 20, et Mlle Marie Perrin, couturière,
place Saint-Nizier, 5. — M. François Buyat,
marchand ferrant, cours Charlemagne, 6, et
Mlle Catherine Dumont, couturière, cours
Charlemagne, 138. — M. Louis Prost, tour-
neur, rue des Remparts-d'Ainay, 47, et Mlle
Julie Vial, repasseuse, même adresse. — M.
Marcel Jammes, officier d'administration,
quai Perrache, 13, et Mlle Cécile Cousin,
s. p., montée Saint-Barthélemy, 36.

M. Alexandre Goby, employé, cours du
Midi, 29, et Mlle Brigitte Chervet, bro-
deuse, rue Delandine, 6. — M. Charles Si-
lber, acrobate, vogue de Perrache, et Mlle
Louise Carlin, acrobate, à Lyon. — M. Jules
Poullier, forain, vogue de Perrache, et
Mlle Evelina Banuelos, foraine, vogue de

Perrache. — M. Frédéric Roux, comptable,
rue de la Charité, 48, et Mlle Lucie Favre,
modiste, rue de Séze, 4. — M. Louis Cho-
pin, comptable, rue de la Bourse, 37, et
Mlle Françoise Alex, sans profession, à Me-
lay (Saône-et-Loire). — M. Auguste Ecart,
employé, rue Transversale, 41, et Mlle Cé-
sarine Garampon, sans profession, à Virieu-
sur-Rhône (Isère). — M. André Boudet,
plombier, rue Seguin, 7, et Mlle Félicie
Chanson, sans profession, rue Crillon, 44.

Troisième arrondissement. — M. Antoine
Grange, gardien de la paix, rue Moiré, 97,
et Mlle Joséphine Roiboz, tailleur, à Bron.
— M. Joseph Favre, employé, rue Saint-
Michel, 27, et Mlle Augustine Geoffroy, cul-
tivatrice à Saint-Pierre-d'Albion. — M.
Claude Faure, terrassier, rue des Culattes,
40 et Mademoiselle Catherine Fleuret, dé-
videuse, même adresse. — M. Denis Dicot,
employé, grande rue de la Guillotière, 92,
et Mlle Eugénie Corachet, sans profession,
même adresse. — M. Adrien Courceroix,
rentier, place Raspail, 2, et Mlle Thérèse
Gerbet, rentière, même adresse. — M. Joseph
Bourru, cordonnier, rue Chaponnay, 11, et
Mlle Françoise Dumas, piqueuse, rue Rabe-
lais, 90. — M. Marius Jacquemont, tapissier,
rue Moncey, 101, et Mlle Rose Guichard, sans
profession, rue des Trois-Pierres, 41. — M.
Claude Maret, employé, rue du Repos, 10,
et Mlle Louise Laurent, repasseuse, rue
Sala, 11. — M. Jean Martin, cultivateur à
Chassieu (Isère), et Mlle Clarisse Levat,
blanchisseuse, grande rue de la Guillotière,
45. — M. François Chauvenet, employé,
avenue des Ponts, 24, et Mlle Marie Vante-
lot, blanchisseuse à Mâcon. — M. Maurice
Rudel, corroyeur, rue de la Gare, 11, et
Mlle Marie Terrenoire, sans profession, rue
Charlet, 63.

M. Auguste Michallet, jardinier, route
d'Hyères, 91, et Mlle Pauline Damion,
tailleur, route d'Hyères, 117. — M. Jo-
seph Morel, cordonnier à Moiré, et Mlle Ma-
rie Gerbet, cuisinière, à Chavanne, rue du
Bourbonnais, 93. — M. Félix André, typo-
graphe, rue Oiselière, 9, et Mlle Marie Du-
pière, sans profession, à Saint-Christophe
(Isère). — M. Antoine Giroudon, employé,

et Mlle Céline Rouget, lingère, à Vienne
(Isère). — M. Paul Devaux, comptable,
cours de la Liberté, 52, et Mlle Charlotte
Bravert, sans profession, r. Louis, 20.
— M. Étienne Aulas, chaudronnier, rue des
Petites-Sœurs, 13, et Mlle Louise Afoniani,
sans profession, rue Duguesclin, 68. — M.
Jules Roujon, galochier, rue Paul-Bert, 114,
et Mlle Jeanne Didier, chenilleuse, rue Paul-
Bert, 121. — M. Claude Richard, employé,
rue Clot-Suphron, 17, et Mlle Julie Crozat,
sans profession, à Dolon (Drôme). — M. Jean
Pissard chocolatier, rue Boileau, 254, et Mlle
Victoire Chandelère, couturière, rue Boi-
leau, 254. — M. Emile Frécond, employé,
avenue des Ponts, 277, et Mlle Louise Dorée,
sans profession, à Livron (Drôme). — M.
Eugène Perron, employé, rue de l'Hôtel-de-
Ville, 73, et Mlle Jeanne Barry, employée,
rue Pierre-Corneille, 68. — M. Antoine Au-
dard, embaumeur, rue Sébast. Gryphe, 138, et
Mlle Anna Barry, journalière, chemin de
Josephat. — M. Balthazar Channier, entre-
preneur, route de Grenoble, 56, et Mlle
Jeanne Massans profession, à Bron.

Quatrième arrondissement. — Louis
M. Favre, fabricant de plâtre, quai de
Serin, 57, et Mlle Pingeon, sans profession,
en Suisse. — M. Gyaud, employé, rue
d'Yver, 33, et Mlle Drivet, dévideuse, rue
Poutier, 43. — M. Voilin, boulanger, à
Chatenay, et Mlle Gierd, guimpère, à
Lyon, grande-côte, 14. — M. Jacquemin,
voyageur de commerce, passage Cuzin, 2, et
Mlle Gagnon, couturière, à Paris. — M.
Chenevier, employé, rue Duviard, 8, et Mlle
Macary, couturière. — M. Palandri, char-
cutier, boulevard de la Croix-Rousse, 77, et
M. Béril, sans profession, boulevard de la
Croix-Rousse, 77. — M. Crez, tisseur, petite
rue de Cuire, 5, et Mlle Pouandon, à
Louhans.

Cinquième arrondissement. — M. Étienne
Meyrie, employé, rue du Bourbonnais, 93,
et Mlle Jeanne Durozat, lingère, rue du
Bourbonnais, 93. — M. Félix André, typo-
graphe, rue Oiselière, 9, et Mlle Marie Du-
pière, sans profession, à Saint-Christophe
(Isère). — M. Antoine Giroudon, employé,

quai de Vaise, 1, et Mlle Claudine Fournier,
rue Mont-d'Or, 8. — M. Joseph Rivat, tail-
leur, à Saint-Genève (Isère), et Mlle Joé-
phine Jacolin, sans profession, rue Treize-
Cantons, 4. — M. Jules Tissier, modeleur,
rue Jouffroy, et Mlle Marie Denis, brodeuse,
à Chalon-sur-Saône. — M. Jules Veyrat,
charcutier, place Saint-Paul, 5, et Mlle An-
gustine Sairand, couturière, place Saint-
Paul, 12. — M. Louis Marillier, sculpteur,
rue Juiverie, 22, et Mlle Marie Laforest, mo-
diste, rue de Dijon, 45. — M. Nicolas Dou-
blier, chauffeur, rue de la Claire, 41, et Mlle
Hélène Lançon, ourdisseuse, rue Romarin,
14.

Sixième arrondissement. — M. Des-
champs, employé des contributions indirectes,
rue Garibaldi, 63, et Mlle Foutraud, s. p.,
à Clermont Ferrand. — M. Mercier, repré-
sentant de commerce, à Caluire, et Mlle Gui-
gon, couturière, cours Lafayette, 107. — M.
Martineau, comptable, boulevard des Brot-
teaux, 66, et Mlle Roth, couturière, cours
Viton, 78. — M. Chassagnol, employé, rue
Gedroty, 19, et Mlle Vallet, sans profession,
cours Morand, 21. — M. Raymond, à Genay,
et Mlle Descombes, sage-femme, rue Boileau,
73. — M. Massard, jardinier, à Loisy, et Mlle
Dunand, cuisinière, rue Moncey, 210. — M.
Boudet, plombier, rue Seguin, 7, et Mlle
Chausson, polisseuse, rue Crillon, 44.

M. Denord, employé, rue de Séze, 120, et
Mlle Chardon, sans profession, cours Vi-
ton, 20. — M. Mayen, chaisier, rue Gari-
baldi, 47, et Mlle André, cuisinière, même
adresse. — M. Rochet, tailleur de pierres,
rue Masséna, 68, et Mlle Clère, brodeuse,
rue Cuvier, 126. — M. Souchon, employé,
rue Cuvier, 126, et Mlle Durange, tailleur,
à Chaley. — M. Gauvet, typographe, rue
Belfort, 47, et Mlle Raumliller, couturier,
rue Masséna, 76. — M. Buisson, institu-
teur, à Juré, et Mlle Arguillier, lingère, à
Roanne.

INUMATIONS

Premier arrondissement. — Benoît Décha-
vane, garçon de recettes 36 ans, rue Jean-Bap-
tiste-Say, 32, f. 5 h. — Eugène Bornin, empl. 76,
31 ans, rue Vieille-Monnaie, 16, f. 9 h.

Deuxième arrondissement. — Jacques Be-
sacier, 35 ans, appréteur, à la Morgue, f. 6 h. —
Claude Merle, cultivateur, 30 ans, Hôtel-Dieu, f.
6 h. — Henry Tatin, employé, 44 ans, rue de
l'Hôtel-de-Ville, 67, f. 4 h. — Anthème Thibaud,
5 ans, rue Bichat, 6, f. 2 h. — Camille Gaudy, 1
mois, cours du Midi, 3, f. 10 h. — Henri Blanc,
3 mois, Charité, f. 8 h.

Troisième arrondissement. — Epoque Simo-
net, née Margit, 43 ans, grande rue de la Guil-
lotière, 109, f. 6 h. matin. — Rose Poncet, 3 j.,
route de Vienne, 80, f. 8 h. — François Roly,
sculpteur, 66 ans, rue de la Madeleine, 36, f. 5 h.
— Marie Morestin, 4 mois, chemin des Ver-
riers, 14, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Jean-Baptiste
Mury, employé, 63 ans, grande rue de la Croix-
Rousse, 42, f. 4 h. — Édouard Zacharie, rentier,
61 ans, place Tabareau, 11, f. 6 h. soir. — Claude
Forest, teinturier, 67 ans, Hôpital, f. 3 h.

Cinquième arrondissement. — Pierre Héritier,
mécanicien, 42 ans, rue du Souvenir, 21, f.
3 h. — Pierre Dorier, 6 mois, chemin de l'Hôtel-
d'Alai, 71-73, f. 7 h.

Sixième arrondissement. — Jean Sagnes, ins-
tituteur, 82 ans, rue Duguesclin, 91, f. 3 h. —
Epoque Duce, née Jariel, rentière, 63 ans, rue
de Séze, 15, f. 5 h. — Pierre Anthoine, employé,
58 ans, rue Bugeaud, 78, f. 8 h.

PULVÉRISATEUR

PERFECTIONNÉ

Construit totalement en cuivre rouge renforcé, pompe
intérieure ou extérieure, mouvement en haut ou en bas.

PRIX COMPLET

12 litres... 25 fr.

14... 30 fr.

BERNUS

Rue Penthévre, 1

V. VERMOREL

Constructeur à Villefranche

352 PREMIERS PRIX
ET MÉDAILLES

PRESOIRS

PERFECTIONNÉS

VENTE

Avec Garantie

FOULOIRS

A Vendange

ALAMBICS, CHARRUES VIGNERONNES

Tarif envoyé franco

PLANTES D'APPARTEMENTS

Le Régénérateur des Plantes,

engrais chimique concentré pour l'alimen-
tation des plantes à fleurs et feuillage orna-
mental. La végétation fertilisée est prodigieuse-
ment stimulée, une floraison et une feuil-
laison étonnantes, mais encore il remet
en état les plantes malades ou négligées.Aux fleurs coupées, il donne une longue
durée et un éclat incomparable en mettant
une pincée de cet engrais dans l'eau.

Prix de la boîte avec notice : 1 fr. 25.

Dépôt général AUX PETITS DRESS DU
COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon.

Le Gérant :

JOSEPH GEILLON.

Impr. W. ALBERTIN 27, rue Belle-Croix, 27